



RAPPORT SUR LES  
ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
Exercice 2023

CONSEIL MUNICIPAL **du 20 février 2023**

Présenté par :

Monsieur **Joël HOCQUELET**, Maire de Marmande

Madame **Karen NOSMAS**, Adjointe au Maire chargée des Finances

Madame **Muriel FIGUEIRA**, Conseillère Municipale déléguée aux budgets annexes

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## REGLEMENTATION

### RAPPEL

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

### Rapport et débat d'orientation budgétaire : quelles sont les règles ?

Sont rappelées ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat d'orientation budgétaire.

#### **Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :**

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

#### **Article D.2312-3 du code général des collectivités territoriales :**

*« A. – Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :*

*1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière*

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

*de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :*

*1° A la structure des effectifs ;*

*2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*

*3° A la durée effective du travail dans la commune.*

*Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.*

*Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.*

*C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »*

## Loi de Finances 2023 : Orientations Générales

Le PLF 2023, a été adopté par étapes, d'abord par un premier vote de l'Assemblée nationale le 4 novembre, puis par son examen et un deuxième vote par le Sénat le 6 décembre. Le vote de la loi de Finances 2023 est intervenu le 13 décembre 2022 à la suite du recours à l'article 49.3.

La loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte particulier, dû notamment à la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie. L'**inflation** s'établirait à près de **6,2 %** en 2022 et devrait atteindre à **7 %** en 2023. Selon l'Insee, la croissance devrait s'élever à **+2,5 %** en **2022**, avec une prévision à **+0,3 %** en **2023**. La prévision de **déficit public** est quant à elle de **5 %** du PIB en 2022 et en 2023. L'**indice des prix à la consommation** en décembre 2022 est estimée à **+7,1 %**, ce qui signifierait une revalorisation des bases fiscales du même niveau. La progression du produit de **TVA nationale** au bénéfice des collectivités est attendue à **+9,6 %** pour **2022** et anticipée à **+5,1 %** pour l'exercice **2023**.

Le bouclier tarifaire est reconduit, il permet de plafonner la hausse du prix du gaz et de l'électricité à **+15%** en **2023**, contre 4 % en 2022. Le **taux de chômage** devrait rester stable autour de **7,3 %** de la population active en juin 2023.

La **BCE** a augmenté ses taux d'intérêts, portant son taux de dépôt à **2 %**. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2023; le taux de dépôt atteindrait **3,5 %** au **printemps 2023**.

Les **prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat** au profit des collectivités territoriales devraient, en 2023, à périmètre constant progresser de **672 millions** d'euros par rapport à 2022.

## LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES SONT COMPOSEES DE QUATRE AXES MAJEURS :

La suppression de la CVAE, la répartition de la DGF, la prolongation du filet de sécurité énergétique et le report de la réactualisation des valeurs locatives :

- La **suppression de la CVAE**, initialement prévue sur une année, se fera désormais en deux années et par étape. En 2023, la cotisation due sera diminuée de moitié. En 2024, la CVAE aura été supprimée entièrement. Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE, et celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation à l'euro près à travers une fraction de TVA. Le montant de la compensation sera calculé sur la base des exercices de 2020 à 2023.
- La **répartition de la DGF**, il est important de distinguer la DGF allouée aux départements de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités. Le montant de la DGF allouée aux départements devrait chuter, car de nouveaux départements (Ariège, Meurthe-et-Moselle, Haute- Vienne et Guadeloupe) entreraient dans l'expérimentation de la recentralisation du RSA.
- **Le montant de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités devrait augmenter de 320 millions d'euros.** Précisément, la **DSU** serait majorée de **90 millions** d'euros, la **DSR** de **200 millions** d'euros et la dotation d'intercommunalité de **30 millions** d'euros. Il s'agit ici d'une augmentation externe, d'un transfert de l'Etat qui ne provient pas d'un écrêtement de la dotation forfaitaire. Son montant total est fixé à 26,9 milliards d'euros pour 2023.

- L'article 14 du PLF 2023 **prévoit le prolongement du filet de sécurité énergétique** à hauteur de **1 milliard d'euros**. Pour pouvoir en bénéficier, il faudra répondre à plusieurs critères cumulatifs :
  - Respecter un potentiel financier par habitant (pour les communes) ou potentiel fiscal par habitant (pour les EPCI) inférieur à deux fois le potentiel de la strate.
  - Enregistrer au compte administratif 2022 une baisse de plus de 25 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2021. Cette baisse doit être issue principalement de la majoration des dépenses de personnel et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

Cette dotation sera composée de 50 % de la hausse des dépenses de personnel et de 70 % de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires.

Les communes et groupements anticipant, à la fin de l'exercice 2022, une baisse d'épargne brute de plus de 15 %, pourront bénéficier, s'ils le demandent, d'un acompte versé sur le fondement d'une estimation de leur situation financière. Cette aide sera égale à la moitié de la différence entre la progression des dépenses d'énergie entre 2022 et 2023, et à 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement sur la même période.

- La **réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels**, un report de deux ans est prévu. Initialement planifiée pour 2023, elle s'appliquera en 2025 à partir de la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes. Une réflexion sur les coefficients de localisation va être menée, ainsi que sur les modalités de recueil des loyers, afin que le nombre de données soit plus élevé et donc plus représentatif. En parallèle, l'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation va aussi être reportée, afin de tenir compte du décalage de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.
- La **taxe sur les logements vacants** et la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu et les taux de cette taxe sont en hausse: de 12,5 % à 17 % la première année, et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année.



Les communes n'appartenant pas à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants, mais dans lesquelles sont constatées un niveau élevé des loyers ou des prix d'achat des logements anciens, ou un taux élevé de résidences secondaires, pourront être considérées en «zone tendue». Les élus de ces communes pourront instaurer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

## LES MESURES COMPLÉMENTAIRES SONT PRINCIPALEMENT AXÉES SUR L'ÉNERGIE ET L'ÉCOLOGIE.

- La **fiscalité locale** sera adaptée aux exigences de la transition énergétique, notamment avec l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale. Ces derniers concernent les modes de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe d'aménagement et des valeurs forfaitaires applicables aux aires de stationnement.
- La **création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**, aussi appelé « **fonds vert** », doté de 1,5 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et de 375 millions d'euros de crédits de paiement pour 2023.
- Le **montant de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités** rurales sera réhaussé de 5,7 millions d'euros, pour atteindre un total de 30 millions d'euros en 2023.

L'enveloppe du soutien de fin d'année aux collectivités en déséquilibre qui ont fait l'objet d'un redressement à la suite du passage de la CRC est multipliée par cinq, et s'élève donc à 2 millions d'euros pour 2023.

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Un contexte macroéconomique incertain, marqué par l'inflation et la stagnation de la croissance, dépendant de la situation internationale et des évolutions sur le marché de l'énergie.

La loi de finances pour 2023 poursuit quatre objectifs principaux :

- protéger les ménages, les entreprises et les collectivités face à la crise énergétique ;

- financer massivement les missions régaliennes de l'Etat ;
- préparer l'avenir à travers un fort investissement sur l'éducation ;
- maîtriser la dépense publique.

Dans sa note de conjoncture du 8 décembre, la Banque de France évoque par ailleurs la possibilité d'une récession sur l'année 2023. Le pic d'inflation est attendu pour le premier semestre 2023 à 7,8 %.

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Sur les neuf premiers mois de l'année 2022, le coût du panier du Maire a augmenté de 7,2 %, tiré à la hausse par le prix des carburants (+ 46,2 % en moyenne sur les douze derniers mois connus), le prix du gaz (+60,8 % en moyenne), mais aussi par la masse salariale, notamment en raison de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet dernier.

L'augmentation des prix dans les travaux publics a augmenté de 10,5 % sur les huit premiers mois de 2022, contre 4,8 % en 2021.

Face à ce contexte, la loi de finances pour 2023 introduit deux types de dispositifs permettant, dans une certaine mesure, aux collectivités de faire face au choc inflationniste :

- 1) des réductions « automatiques » de la facture d'électricité, à travers deux mécanismes distincts (bouclier tarifaire, « amortisseur » électricité) ;
- 2) un « filet de sécurité » pour les collectivités qui subissent à la fois une forte hausse de leurs dépenses énergétiques et une dégradation de leur épargne brute.





## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'exercice 2023 s'inscrit dans un environnement particulièrement contraint, à tel point que les perspectives à seulement quelques mois sont difficiles à tracer.

Ce contexte justifie d'autant plus la nécessité de poursuivre la démarche conduisant à définir une stratégie budgétaire et financière, basée sur une réflexion à moyen terme. Cette approche doit permettre un pilotage financier, en fonction des différentes contraintes.

Quoiqu'il en soit, il est plus que jamais nécessaire de contenir la progression des dépenses de fonctionnement, de rechercher toutes les sources d'économies et de maximisation des recettes. Néanmoins, avec une augmentation des bases fiscales de 7,1%, il paraît exclu d'avoir recours au levier fiscal, ce qui rendrait l'augmentation difficilement soutenable pour les contribuables, au moment même où le pouvoir d'achat est menacé. Aussi, le BP 2023 sera élaboré sur la base d'une stabilité des taux de fiscalité. En revanche, les tarifs des services municipaux seront revus à la hausse de 7%, sauf pour les services associés à l'école (restauration, accueils de loisirs).

Tout l'enjeu de la section de fonctionnement sera de parvenir à faire progresser la capacité d'autofinancement de la Commune, ce qui

représente la composante la plus élémentaire de la "richesse" de la collectivité.

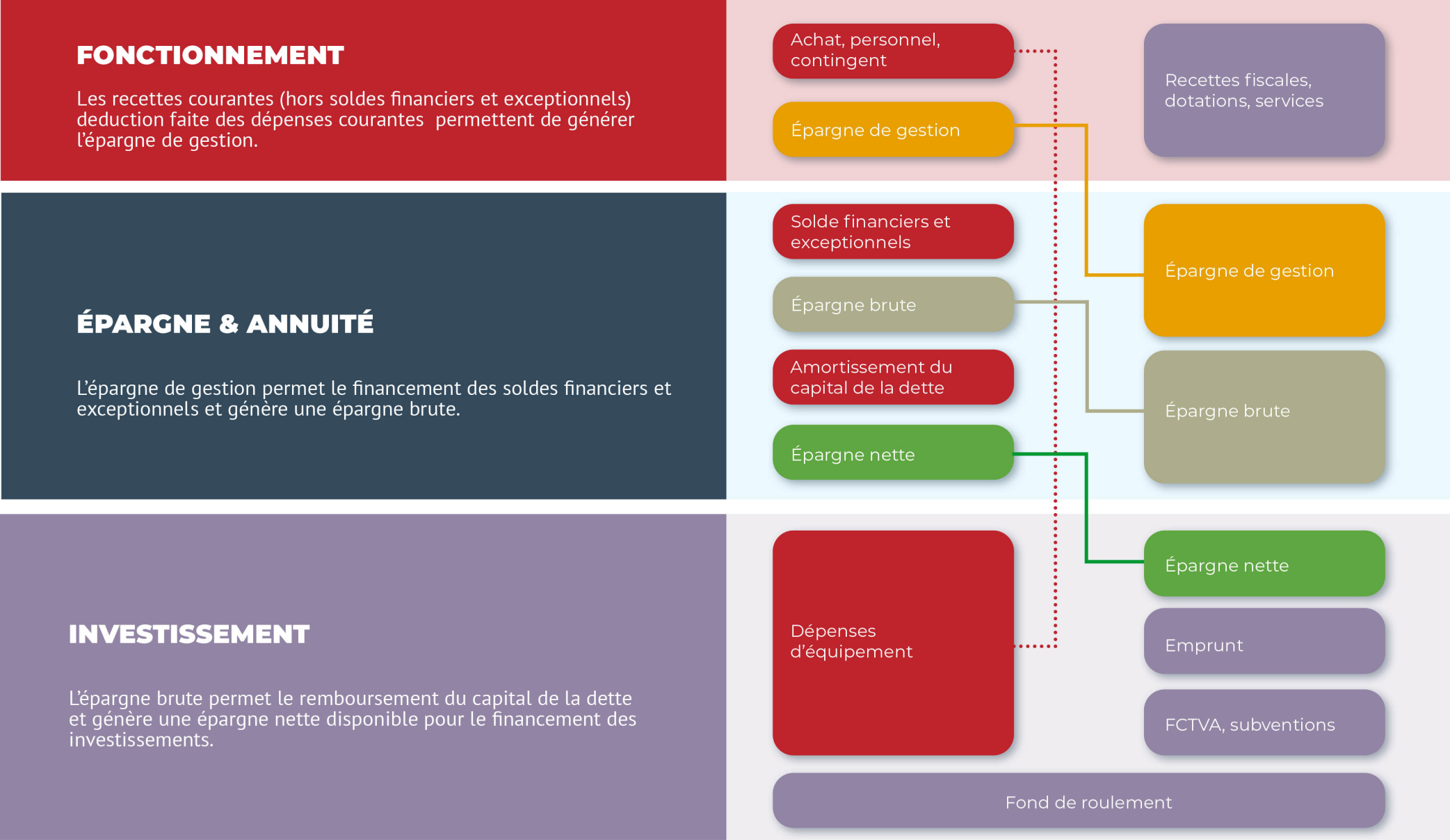
L'endettement pourra être maintenu au niveau actuel, ce qui autorisera la commune à emprunter autour d'1,5 millions si le financement des investissements le nécessite.

L'effet conjugué de la stabilité du stock de dette et d'une progression de la CAF permettra d'améliorer la capacité de désendettement pour la rapprocher du niveau médian au vu de la taille de collectivité.

En 2023, comme cela a été initié en 2022, il conviendra d'intensifier les actions permettant de faire face à la crise énergétique. Que ce soit dans les comportements en fonctionnement ou dans le choix des investissements.

Les actions et projets 2023 répondront à ces deux impératifs : associer les citoyens et s'inscrire dans la transition écologique.

En dépit des difficultés, la Commune mènera un programme d'investissement ambitieux et vertueux, avec des opérations d'envergures, partagées et orientées vers le respect de l'environnement. Ce programme sera concrétisé grâce au maintien de l'effort de recherche de subventions d'investissement pour le co-financement des projets.

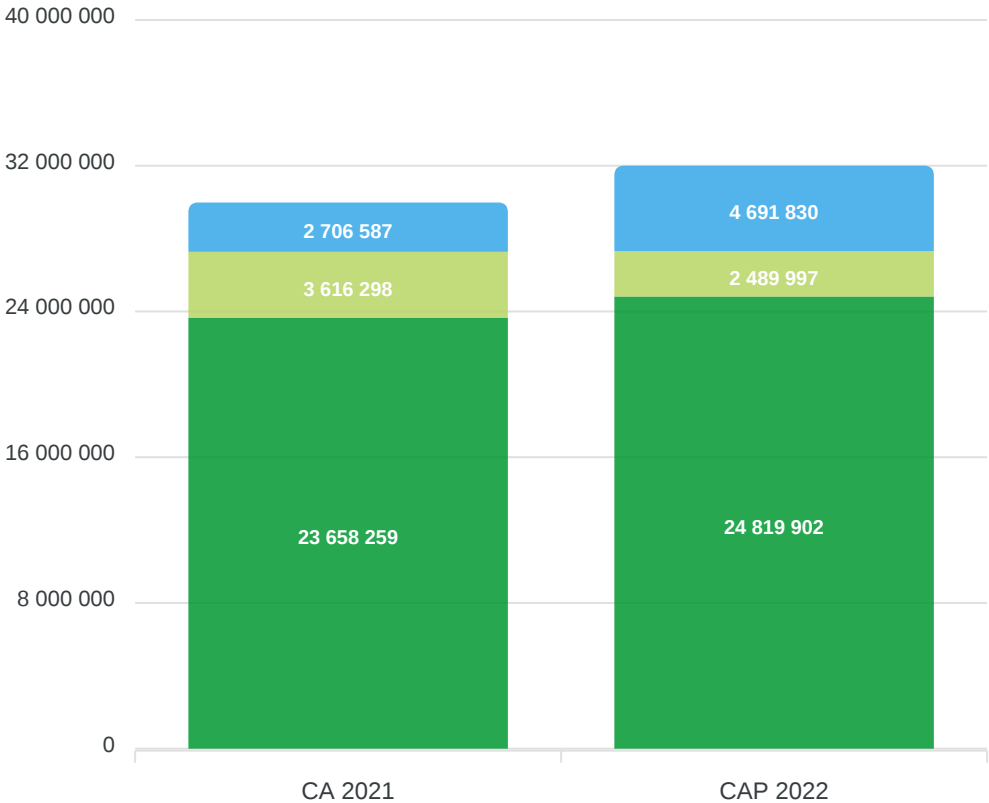


## VUE D'ENSEMBLE en €

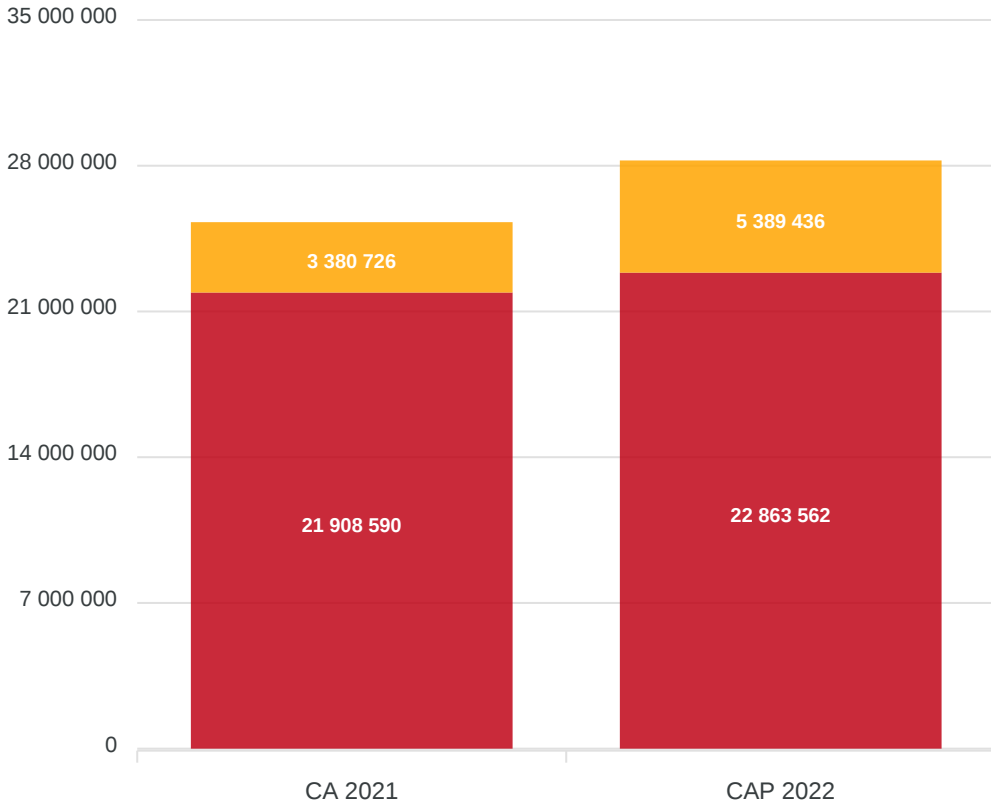
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021 (€)	CAP 2022 (€)	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	23 547 510,0	24 425 002,0	+3,73 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	23 545 868,0	24 424 538,0	+3,73 %
dont fiscalité directe locale (R731)	12 819 981,0	13 213 215,0	+3,07 %
dont dotations & participations (R74)	4 225 711,0	4 751 567,0	+12,44 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	21 908 590,0	22 863 562,0	+4,36 %
<b>DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 &amp; D68)</b>	21 512 842,0	22 489 431,0	+4,54 %
dont dépenses de personnel (D012)	13 621 323,0	14 183 789,0	+4,13 %
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	2 033 026,0	1 935 107,0	-4,82 %
Frais financiers	367 102,0	298 586,0	-18,66 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-27 004,0	-75 081,0	+178,04 %
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	1 638 920,0	1 561 440,0	-4,73 %
<b>CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	1 776 896,0	1 716 041,0	-3,42 %
Amortissement du capital de la dette	1 615 925,0	1 659 356,0	+2,69 %
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	22 995,0	-97 916,0	-525,81 %
<b>CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	160 971,0	56 685,0	-64,79 %
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)</b>	1 764 801,0	3 730 080,0	+111,36 %
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)</b>	1 727 047,0	1 884 897,0	+9,14 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	2 000 000,0	1 000 000,0	-50,00 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	2 706 587,0	4 691 830,0	+73,35 %
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	4 691 828,0	3 748 731,0	-20,10 %
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	17 901 448,0	17 242 092,0	-3,68 %

## GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en €



Dépenses en €



Recettes de fonctionnement Recettes d'investissement (hors GAD\*) Excédent

Dépenses de fonctionnement Dépenses d'investissement (hors GAD\*) Déficit

### Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

### Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### COMMENTAIRES

Les recettes réelles de fonctionnement de la Commune devraient atteindre, en 2022, 24 425 002 €, hors recettes des cessions d'immobilisations. Ces recettes ont progressé de 3,73% de 2021 à 2022.

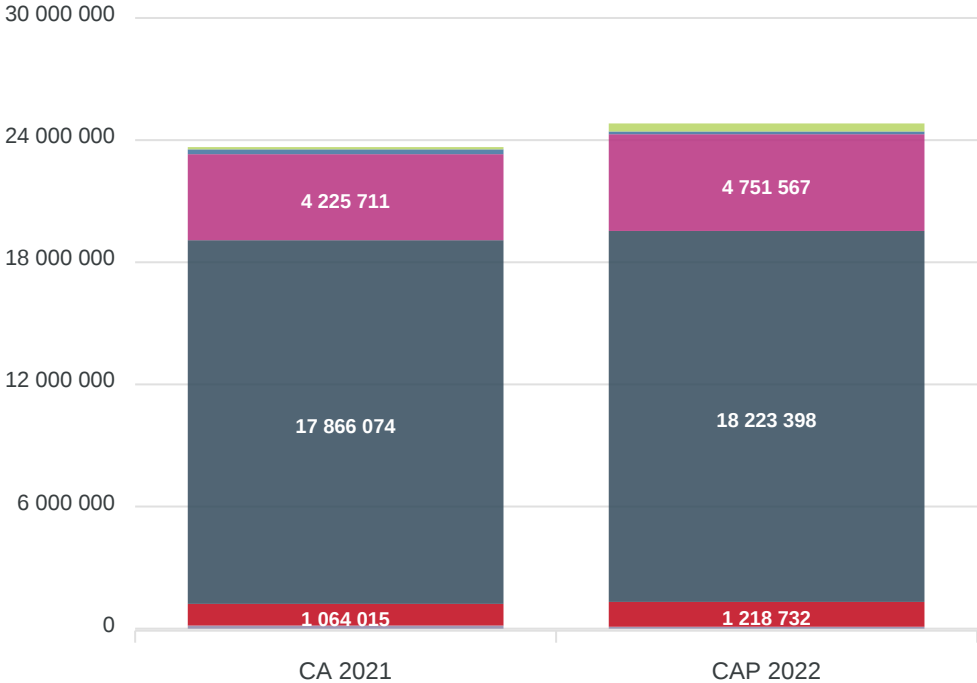
Elles sont issues, à hauteur de 73%, des Impôts et taxes, soit un montant de 18 223 398 €.

La deuxième source de financement du budget communal est représenté par les dotations et participations, avec plus de 4 750 000 € de recettes et une part de 19 %.

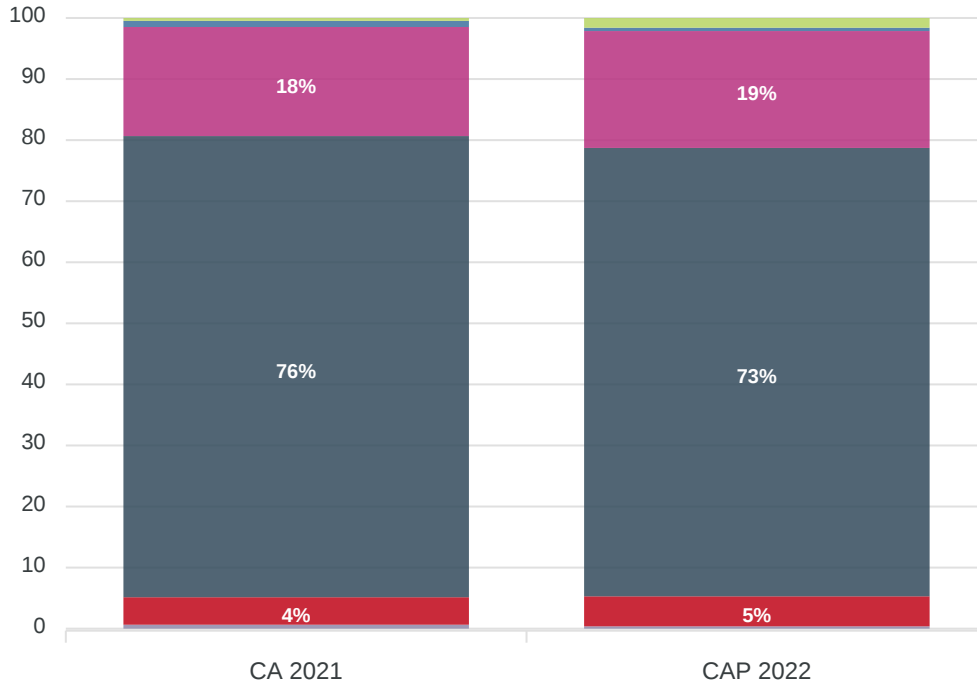
Avec 1 218 732 € collectés en 2022 et une progression de 14,5% par rapport à 2021, les produits des services représentent 5 % des recettes réelles de fonctionnement.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Recettes réelles de fonctionnement en €**



**Recettes réelles de fonctionnement en base 100**



- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Atténuation charges	153 883,0 €	95 871,0 €	-37,7 %
Produits et services	1 064 015,0 €	1 218 732,0 €	+14,5 %
Impôts et taxes	17 866 074,0 €	18 223 398,0 €	+2,0 %
Dotations et participations	4 225 711,0 €	4 751 567,0 €	+12,4 %
Autres produits	236 185,0 €	134 970,0 €	-42,9 %
Produits financiers	52,0 €	37,0 €	-28,8 %
Produits exceptionnels	112 339,0 €	395 327,0 €	+251,9 %
Autre recettes	0,0 €	0,0 €	-

## PRODUITS DES SERVICES

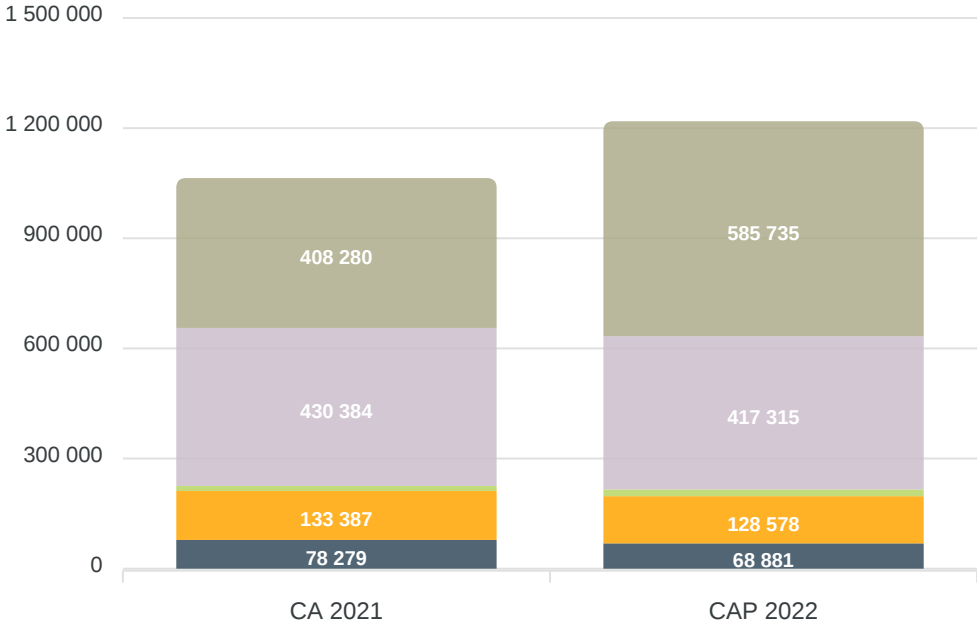
### COMMENTAIRES

Les produits des services sont composés par :

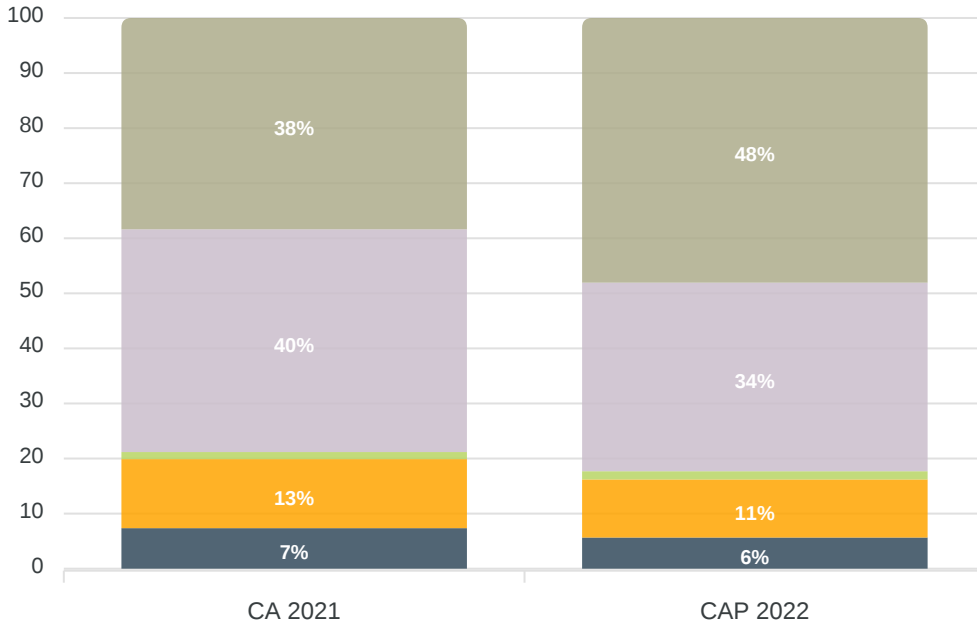
- les produits des ventes des prestations liées aux affaires scolaires et périscolaires à hauteur de 417 315 €, soit 34 % du produit des services ;
- les produits des ventes de prestations culturelles, pour 128 578 € et 11% du produit des services ;
- les redevances du domaine public, d'un montant de 68 881 € (6%) ;
- d'autres produits, représentant une proportion de 50% du produits des services en 2022 et ayant fortement progressé sur cette même année, pour atteindre 603 958 € (421 965 € en 2021) ; cette progression est liée à la prise en compte, dans le budget annexe du Comoedia, de la masse salariale dédiée à ce budget, donnant lieu à un remboursement comptabilisé au sein de ces "autres produits des services". La nécessité de faire apparaître la masse salariale de la salle de spectacle dans le budget annexe du Comoedia avait été signalée dans le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dans les mesures à prendre pour parfaire la comptabilité communale.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Produits des services en €**



**Produits des services en base 100**



- Vente de produits finis
- Vente de récoltes
- Redevance domaine public
- Travaux
- Prestations OM
- Prestations culturelles
- Prestations sportives
- Prestations sociales
- Prestations scolaires
- Autres

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Vente de produits finis	0,0 €	0,0 €	-
Vente de récoltes	0,0 €	0,0 €	-
Redevance domaine public	78 279,0 €	68 881,0 €	-12,0 %
Travaux	0,0 €	0,0 €	-
Prestations OM	0,0 €	0,0 €	-
Prestations culturelles	133 387,0 €	128 578,0 €	-3,6 %
Prestations sportives	13 685,0 €	18 223,0 €	+33,2 %
Prestations sociales	0,0 €	0,0 €	-
Prestations scolaires	430 384,0 €	417 315,0 €	-3,0 %
Autres	408 280,0 €	585 735,0 €	+43,5 %



## IMPÔTS ET TAXES

### COMMENTAIRES

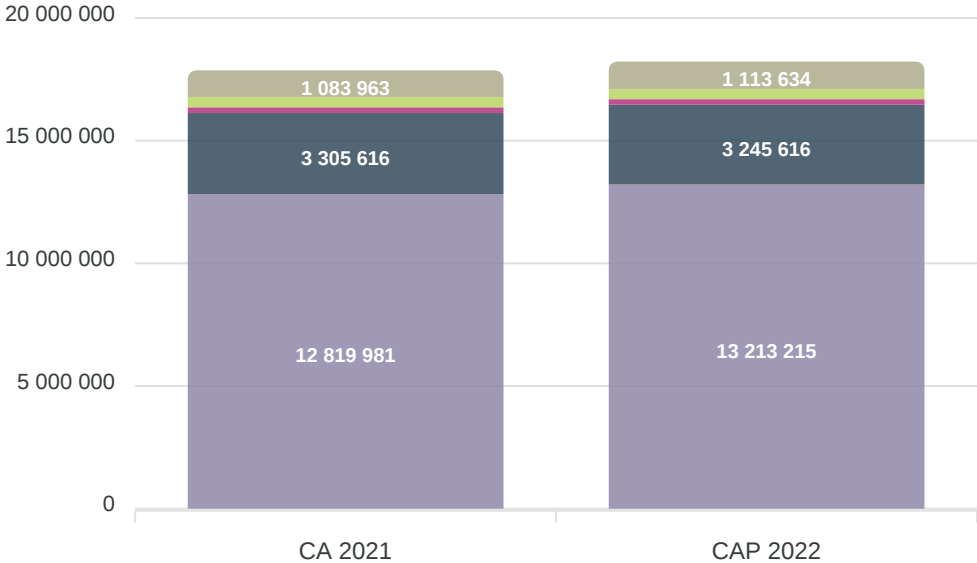
Les impôts et taxes collectés par la Commune sont, pour 73%, représentés par les contributions directes (taxes foncières) ; elles atteignent un montant total de 13 213 215 € en 2022.

L'attribution de compensation, versée par l'agglomération, s'élève en 2022 à 3 245 616 €, soit 18% du produit des impôts et taxes, ce qui en fait la deuxième ressource fiscale de la Commune.

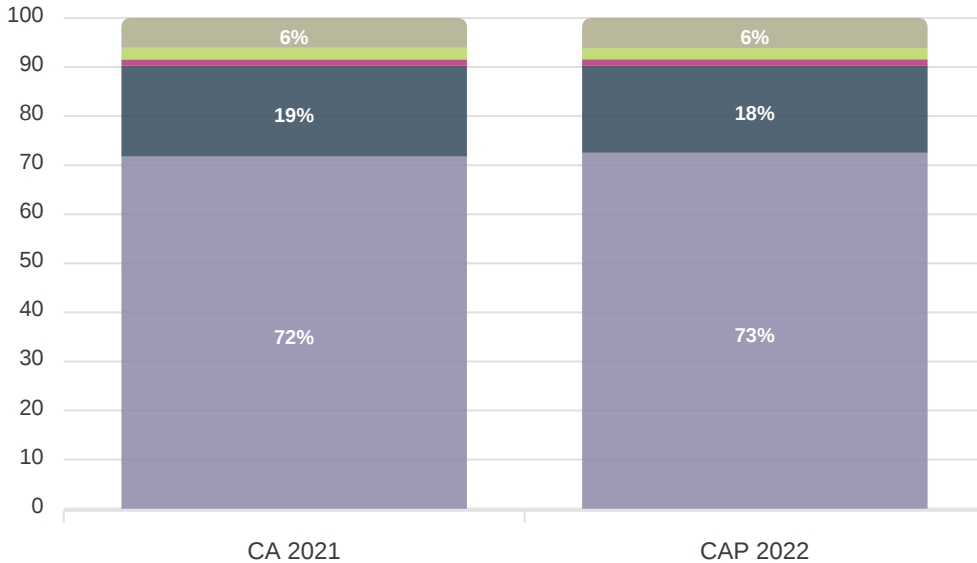
Les autres parts des ressources fiscales sont issues des taxes assises sur les droits de mutation, la consommation d'électricité, l'utilisation de supports extérieurs de publicité et l'occupation du domaine pour un montant légèrement supérieur à 1,2 millions d'euros. Pour l'exercice 2023, une prudence particulière sera apportée à la future recette produite par les droits de mutations, ayant enregistré une importante hausse en 2022, mais dont nous pouvons craindre un moindre dynamisme en 2023 lié au tassement du marché immobilier.

Une partie des impôts et taxes est issue du fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (224 360 €).

## Impôts et taxes en €



## Impôts et taxes en base 100



- Contributions directes
- Autres impôts
- AC + DSC
- Autre fiscalité reversée
- Taxes liées domaine
- Taxes liées urbanisme & environnement
- Taxes liées à la P°
- Taxes liées services
- Autres impôts et taxes autres

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Contributions directes	12 819 981,0 €	13 213 215,0 €	+3,1 %
Autres impôts	0,0 €	6 573,0 €	-
AC + DSC	3 305 616,0 €	3 245 616,0 €	-1,8 %
Autre fiscalité reversée	231 863,0 €	224 360,0 €	-3,2 %
Taxes liées domaine	0,0 €	0,0 €	-
Taxes liées urbanisme & environnement	0,0 €	0,0 €	-
Taxes liées à la P°	424 651,0 €	420 000,0 €	-1,1 %
Taxes liées services	0,0 €	0,0 €	-
Autres impôts et taxes autres	1 083 963,0 €	1 113 634,0 €	+2,7 %

## DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

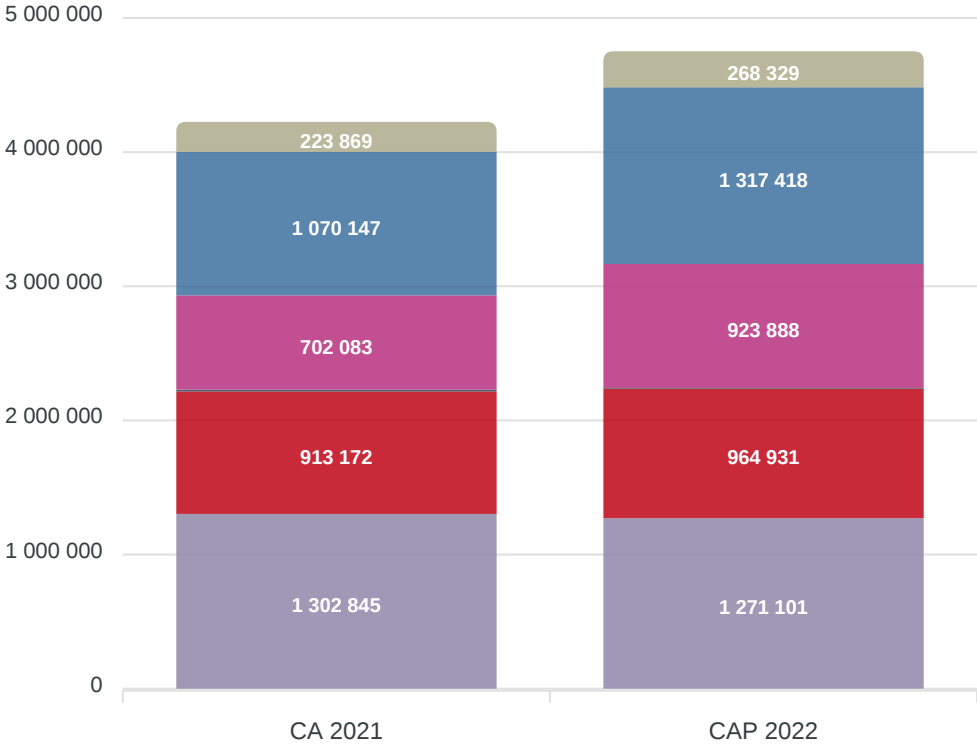
### COMMENTAIRES

Les Dotations et Participations sont composées de trois grandes parts :

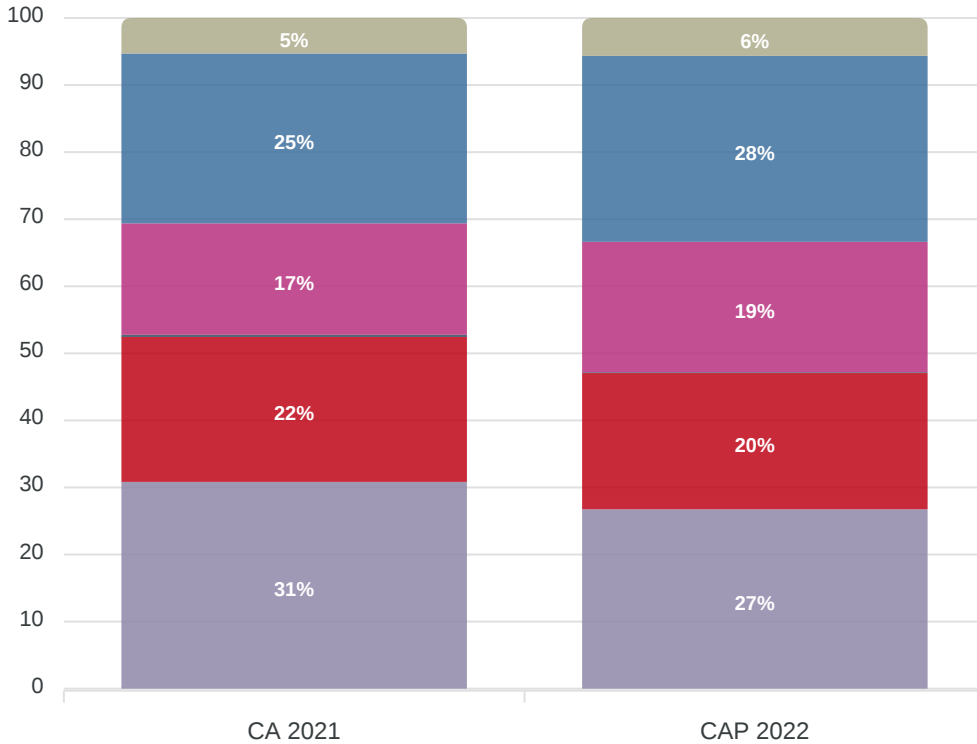
- la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle-même composée de la dotation forfaitaire et des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) ; la DGF représente plus de 50% des ressources des dotations et participations, avec un montant dépassant les 2 200 000 € en 2022 ;
- les participations, liées aux contributions d'organismes partenaires d'actions ou des services mis en œuvre par la collectivité ; ces participations ont sensiblement progressé en 2022 (+31,6%) principalement du à l'encaissement d'une part du filet de sécurité versée par l'Etat, afin d'aider les collectivités à faire face aux augmentations de leurs dépenses de personnel (point d'indice) et charges liées à leurs consommations d'énergies ;
- les compensations sont liées aux exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat ; ces participations se sont montrées dynamiques en 2022, avec une progression de 23,1%, pour atteindre 1 317 418 €, contre 1 070 147 € en 2021 ; dynamique tirée de la réforme de la fiscalité locale instaurée en 2021 ayant élargi la base de calcul de ces compensations avec l'élargissement de l'assiette de la taxe foncière des communes (transfert de la fiscalité départementale sur le foncier bâti). Cette dynamique est cependant venue compenser la disparition progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.



**Dotations et participations en €**



**Dotations et participations en base 100**



- Dotation forfaitaire
- DSR + DSU
- FCTVA
- Participations
- Compensations
- Autres

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Dotation forfaitaire	1 302 845,0 €	1 271 101,0 €	-2,4 %
DSR + DSU	913 172,0 €	964 931,0 €	+5,7 %
FCTVA	13 595,0 €	5 900,0 €	-56,6 %
Participations	702 083,0 €	923 888,0 €	+31,6 %
Compensations	1 070 147,0 €	1 317 418,0 €	+23,1 %
Autres	223 869,0 €	268 329,0 €	+19,9 %

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### COMMENTAIRES

Les Dépenses de Fonctionnement recensent principalement les charges à caractère général (21%) – achats de biens et services – les dépenses de personnel (62%) et les autres charges courantes (15%). Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 4,37% en 2022, pour atteindre 22 866 814 €.

Les charges générales s'élèvent à 4 892 503 € en 2022, en progression de 2,9 %. Elle comportent notamment les dépenses en énergie dont la hausse a impacté le chapitre budgétaire.

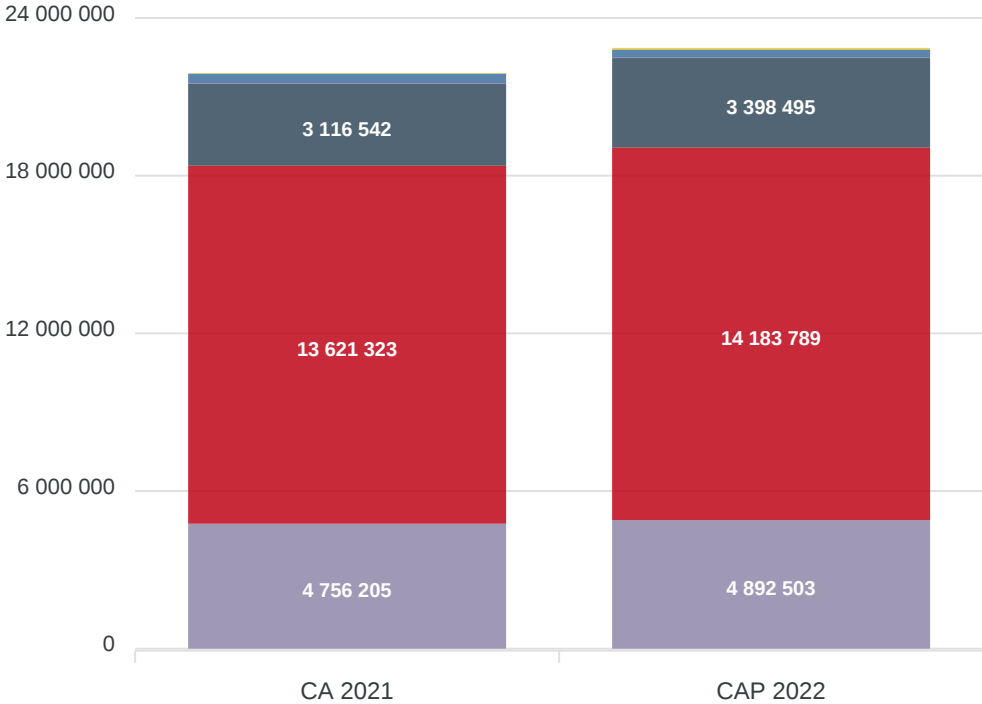
La masse salariale a progressé de 4,2% en 2022 ; elle s'établit à 14 183 789 €. Une partie de cette hausse est liée à la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022.

Les autres charges courantes recensent principalement les participations dans les organismes extérieurs et les subventions de fonctionnement versées aux associations. L'augmentation de 9% sur l'exercice 2022 est notamment due à l'inscription d'une subvention d'équilibre à la hausse vers le budget du Comoedia, accompagnant l'inscription sur le budget annexe de la masse salariale affectée à la salle de spectacle.

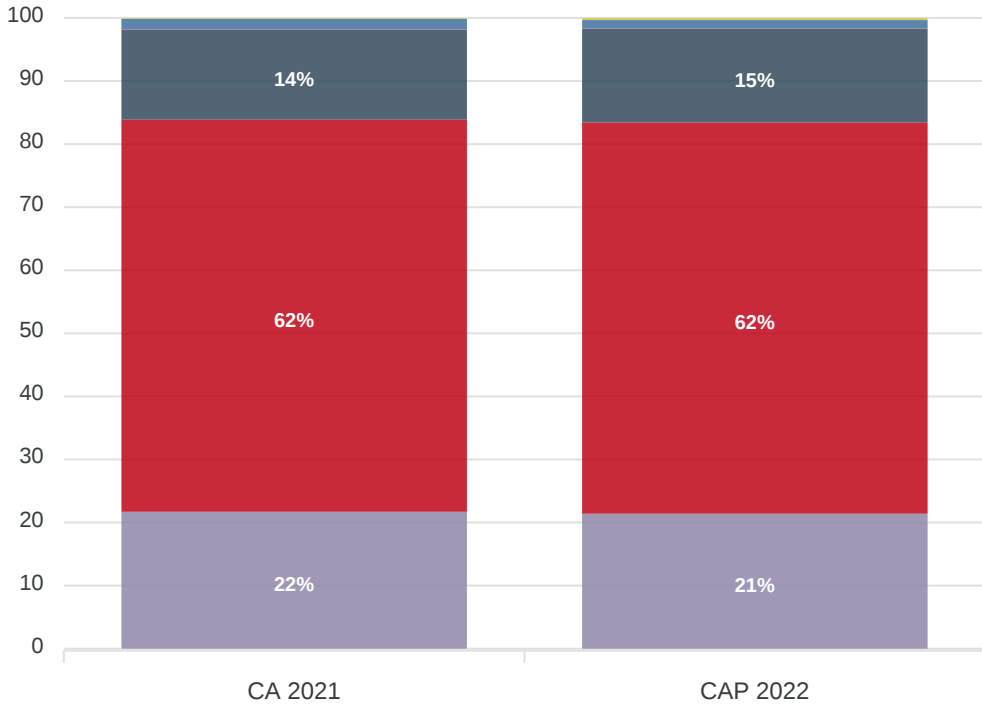
Même si elles ne représentent pas une part importante des dépenses de fonctionnement, on peut noter la baisse sensible des charges financières (-18,7%), conséquence de la moindre mobilisation d'emprunts en 2022.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Dépenses réelles de fonctionnement en €**



**Dépenses réelles de fonctionnement en base 100**



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Charges générales	4 756 205,0 €	4 892 503,0 €	+2,9 %
Dépenses personnel	13 621 323,0 €	14 183 789,0 €	+4,1 %
Autres charges	3 116 542,0 €	3 398 495,0 €	+9,0 %
Atténuation produits	18 772,0 €	14 644,0 €	-22,0 %
Charges financières	367 102,0 €	298 586,0 €	-18,7 %
Charges exceptionnelles	12 161,0 €	33 140,0 €	+172,5 %
Autres dépenses et imprévues	16 485,0 €	42 405,0 €	+157,2 %

## DÉPENSES DE PERSONNEL

### COMMENTAIRES

Sur l'exercice 2022, les dépenses de personnel ont progressé de 4,15% par rapport à 2021 ; elles s'établissent à 14 183 789 €, premier poste de dépenses de la collectivité.

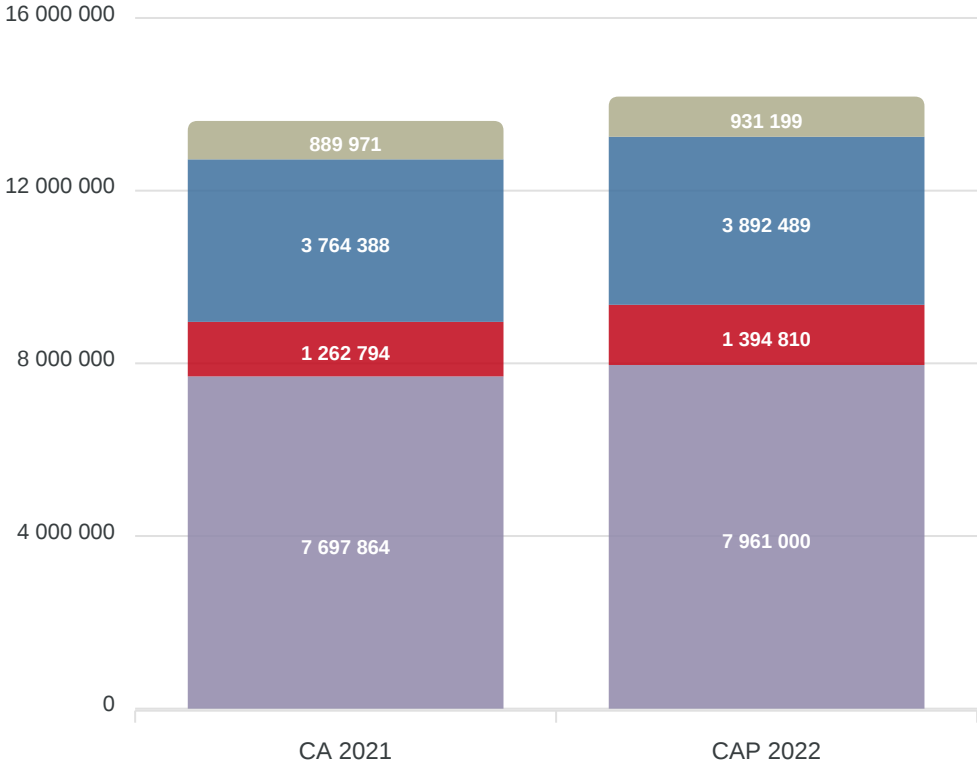
Outre la progression liée au "GVT" – le glissement vieillisse-technicité – la masse salariale 2022 intègre la hausse du point d'indice du traitement des fonctionnaires de 3,5% à partir de juillet 2022. L'impact budgétaire de la hausse du point d'indice est évalué à 230 000 € pour 2022, sur une augmentation totale du chapitre 012 de 565 718 €.

En 2023, la prévision budgétaire pour les dépenses de personnel devra intégrer cette évolution en année pleine. Le GVT est évalué à environ 85 000 € pour 2023, au taux de 0,6%.

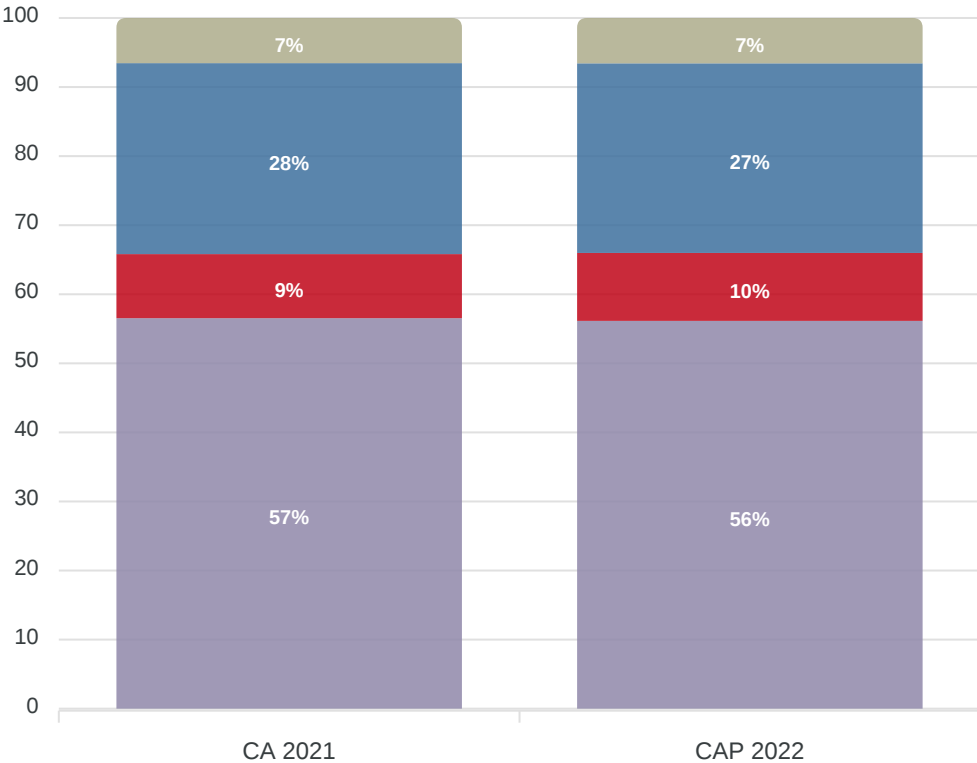
Il conviendra également de prévoir l'augmentation d'1 point de la cotisation employeur au régime de retraite des fonctionnaires, annoncé récemment, évalué à 73 000 €.

Afin de faire face à la hausse des dépenses de personnels, la collectivité va se doter d'un outil lui permettant de mettre en œuvre un véritable pilotage de sa masse salariale, porteuse d'enjeux financier et social majeurs. A noter que cette acquisition va dans le sens des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

**Dépenses de personnel en €**



**Dépenses de personnel en base 100**



- Rémunérations titulaires
- Non titulaires
- Vacations
- Insertions
- Sécurité sociales
- Autres

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Rémunérations titulaires	7 697 864,0 €	7 961 000,0 €	+3,4 %
Non titulaires	1 262 794,0 €	1 394 810,0 €	+10,5 %
Vacations	0,0 €	0,0 €	-
Insertions	0,0 €	0,0 €	-
Sécurité sociales	3 764 388,0 €	3 892 489,0 €	+3,4 %
Autres	889 971,0 €	931 199,0 €	+4,6 %



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### DÉPENSES DE PERSONNEL

#### FOCUS

**362** agents sont employés par la collectivité au 31 décembre 2021 :

- **296** fonctionnaires, soit 82% de l'effectif
- **26** contractuels permanents, soit 7% de l'effectif
- **40** contractuels non permanents, soit 11% de l'effectif

**4** agents sont contractuels permanents en **CDI** et **2** agents sont placés sur **emploi fonctionnel** dans la collectivité.

- ❖ **1** agent contractuel non permanent est recruté dans le cadre d'un **emploi aidé**.
- ❖ **83%** des contractuels non permanents sont recrutés comme **saisonniers** ou **occasionnels**.
- ❖ Personnel temporaire intervenu en 2021 : **3** agents du Centre de Gestion et **aucun intérimaire**

Répartition par filière et par statut :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%	23%	17
Technique	45%	35%	44%
Culturelle	14%	19%	15%
Sportive	2%		2%
Médico-sociale	2%		2%
Police	3%		3%
Animation	17%	23%	18%
Total	100%	100%	100%

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### Répartition des agents par catégories :

- 6% catégorie A
- 20% catégorie B
- 75% catégorie C

### Répartition par genre et par statut :

**Fonctionnaires** : 53% d'Hommes et 47% de Femmes

**Contractuels** : 46% d'Hommes et 54% de Femmes

**Ensemble** : 52% d'Hommes et 48% de Femmes

### Principaux cadres d'emplois :

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	28%
Adjoints d'animation	15%
Adjoints administratifs	12%
Agent de maîtrise	12%
Assistants d'enseignement artistique	8%

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### Répartition des agents à temps complet ou non complet :

- **96%** des fonctionnaires sont à temps complet ; **4%** à temps non complet
- **35%** des contractuels sont à temps complet ; **69%** à temps non complet

### Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel :

- **96%** des fonctionnaires sont à temps plein ; **4%** à temps partiel
- **100%** des contractuels sont à temps plein

- **1%** des hommes est à temps partiel
- **7%** des femmes sont à temps partiel

<b>Rémunérations annuelles brutes – emplois permanents</b>	<b>8 236 057 €</b>
Primes et indemnités versées	207 480 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	67 748 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	70 077 €
Supplément familial de traitement	59 836 €



---

## CONTINGENTS ET SUBVENTIONS

---

### COMMENTAIRES

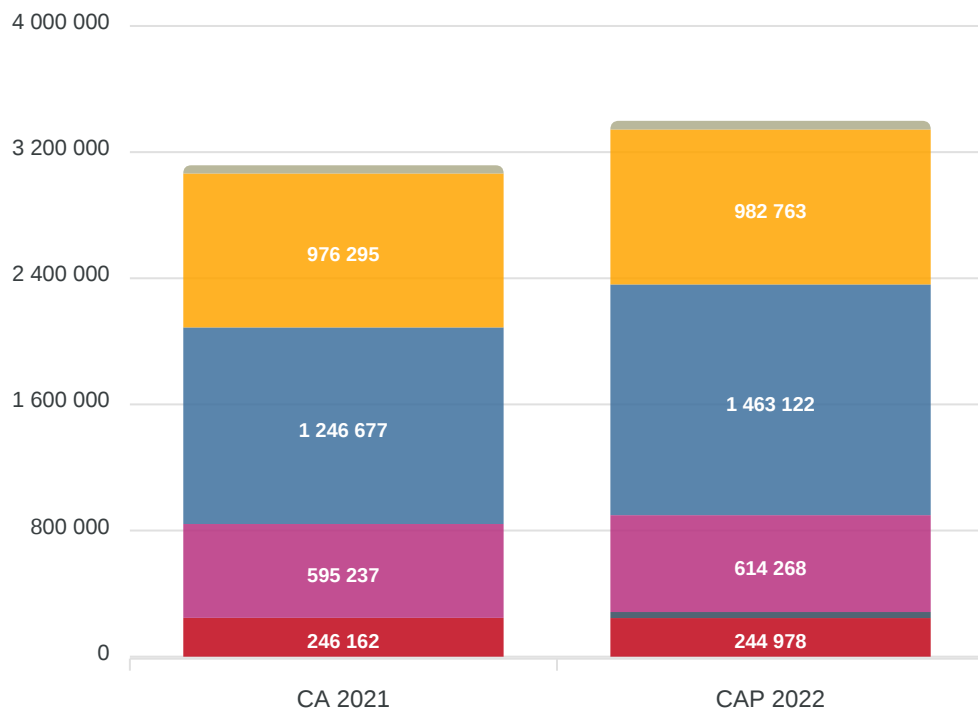
---

Cette rubrique recense l'ensemble des contributions de la Commune :

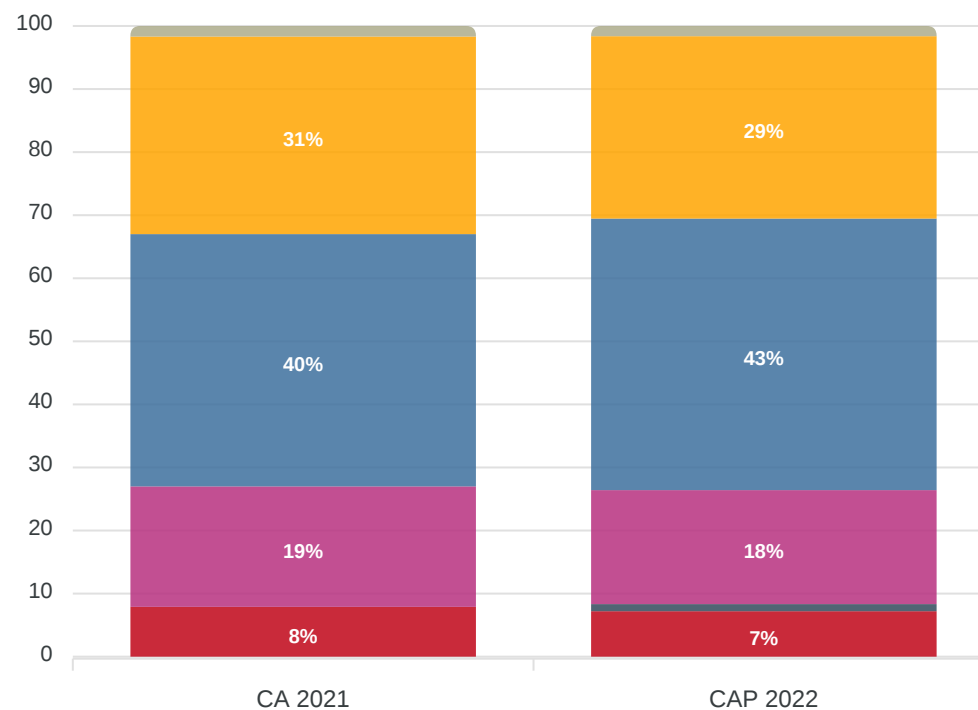
- à des opérateurs publics dans des domaines d'actions spécifiques : CCAS (720 000 €), Centre de Formation Professionnelle et budgets annexes ;
- à des partenaires publics ou parapublics : SDIS et organismes de regroupements ;
- à des organismes privés, principalement des associations locales à but non lucratif.

La Commune restera un partenaire majeur du tissu associatif local. Cependant, les associations devront contribuer à l'effort de rationalisation des dépenses de la Commune. Dans cette optique, le budget consacré à l'attribution des subventions sera stabilisé, voire réduit en deçà d'1 million d'euros, en 2023.

Contingents et Subventions en €



Contingents et Subventions en base 100



- Déficit BA
- Frais de mission
- Pertes
- Contingents
- Subventions publiques
- Subventions privées
- Autres

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Déficit BA	0,0 €	0,0 €	-
Frais de mission	246 162,0 €	244 978,0 €	-0,5 %
Pertes	0,0 €	38 282,0 €	-
Contingents	595 237,0 €	614 268,0 €	+3,2 %
Subventions publiques	1 246 677,0 €	1 463 122,0 €	+17,4 %
Subventions privées	976 295,0 €	982 763,0 €	+0,7 %
Autres	52 171,0 €	55 082,0 €	+5,6 %

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

### COMMENTAIRES

En 2022, les recettes mobilisées pour financer le programme d'investissement ont enregistré une part importante de subventions, à hauteur de 575 366 €, en relation avec les investissements réalisés.

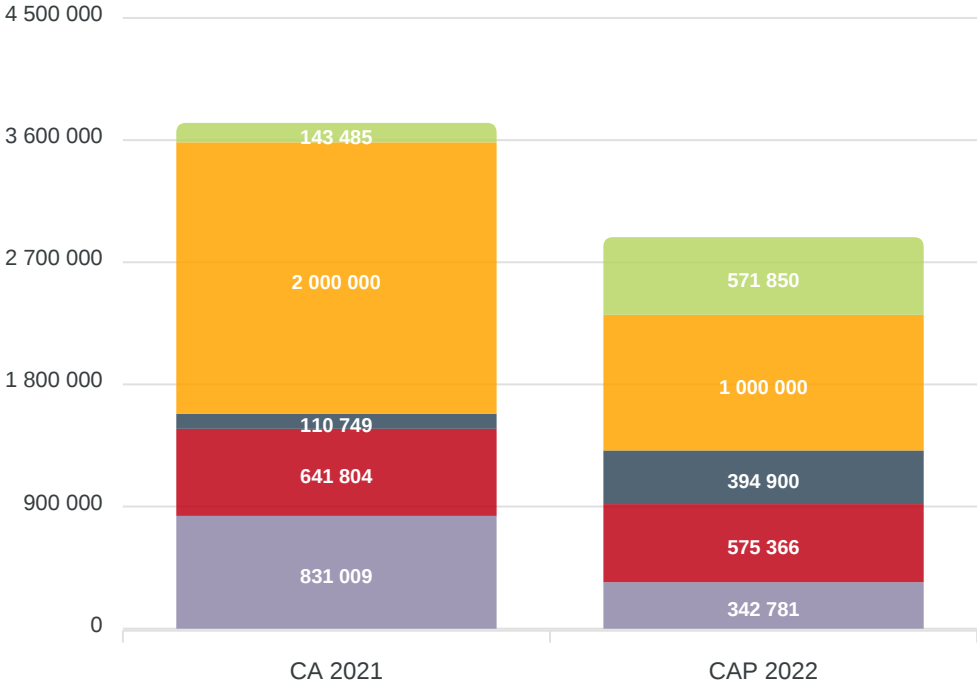
Les recettes d'investissement ont également été abondées par le produit de la cession d'éléments d'actifs, il s'agit notamment des locaux de l'ancien conservatoire de musique.

Le FCTVA a permis de collecter 342 781 €, en lien avec les investissements réalisés deux ans auparavant. Montant qui a connu une forte baisse en 2022, avec une évolution de -58,8%.

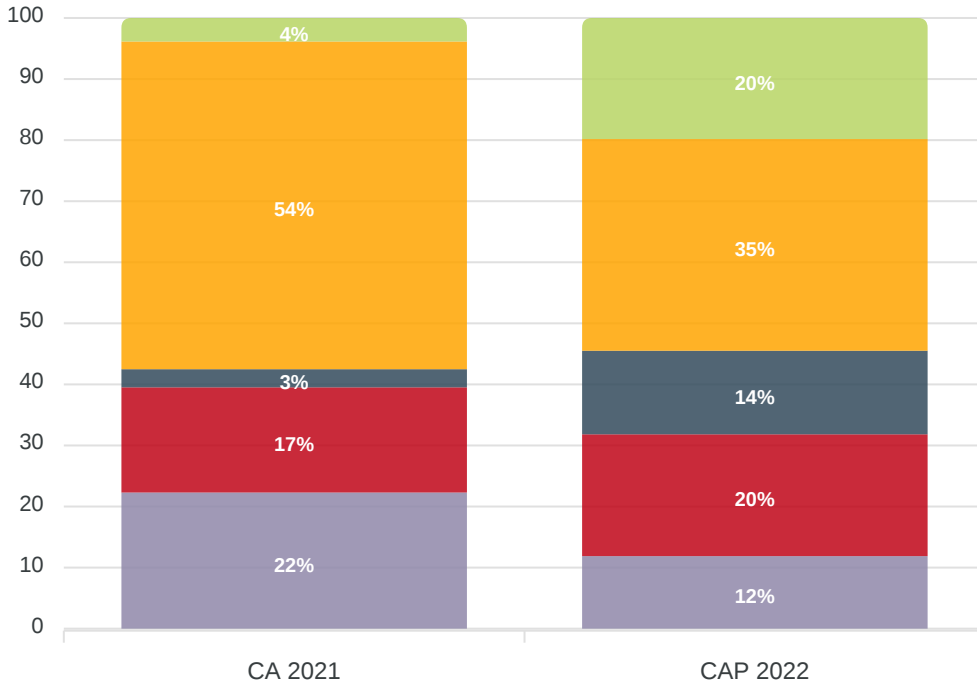
Enfin, les ressources d'investissement ont été complétées par la mobilisation d'un emprunt pour un montant d'1 million d'euros, correspondant à la moitié du montant réalisé en 2021.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Recettes réelles d'investissement en €**



**Recettes réelles d'investissement en base 100**



- FCTVA
- Subventions reçues
- Produits de cessions
- Autres Immo financières
- Emprunt
- Autres recettes

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
FCTVA	831 009,0 €	342 781,0 €	-58,8 %
Subventions reçues	641 804,0 €	575 366,0 €	-10,4 %
Produits de cessions	110 749,0 €	394 900,0 €	+256,6 %
Autres Immo financières	0,0 €	0,0 €	-
Emprunt	2 000 000,0 €	1 000 000,0 €	-50,0 %
Autres recettes	143 485,0 €	571 850,0 €	+298,5 %

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### COMMENTAIRES

En 2022, la Commune a réalisé pour 3 226 915 € de dépenses d'équipement, contre 1 318 536 € en 2021. Ces dépenses représentent les achats de biens et de travaux qui sont venus abonder le patrimoine de la collectivité.

Les principales opérations réalisées sont :

L'aménagement de l'îlot des Religieuses, pour un montant de 193 528 €

L'aménagement de l'îlot Espiet pour 66 552 €

Des travaux d'isolation des bâtiments à hauteur de 133 863 €

La réalisation du Schéma d'accessibilité : 102 066 €

La réfection de la Cour de l'école Labrunie pour 274 302 €

La pose de micropieux à l'école Labrunie : 212 000 €

Des travaux liés à la transition écologique : 152 747 €

Des travaux de rénovation de l'Eglise Notre Dame pour 202 310 €

La réalisation de travaux relatifs à la GEPU (sous mandat de maîtrise d'ouvrage, pour le compte de VGA) : 246 840 €

La réalisation d'aménagements sur la plaine de la Filhole pour un montant de 86 000 €

Toujours en dépenses d'investissement, la Commune a remboursé une partie du capital de ses emprunts, à hauteur d'1,6 millions d'euros, un montant équivalent à celui de 2021.

Enfin, 503 165 € ont été consacrés au versement de subventions d'investissements. Il s'agit principalement d'une attribution de compensation versée à VGA.

Plusieurs opérations feront l'objet en 2023 d'une gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP), il s'agit des AP déjà existantes : l'aménagement de l'îlot Espiet et la requalification des espaces publics du Cœur de Ville.

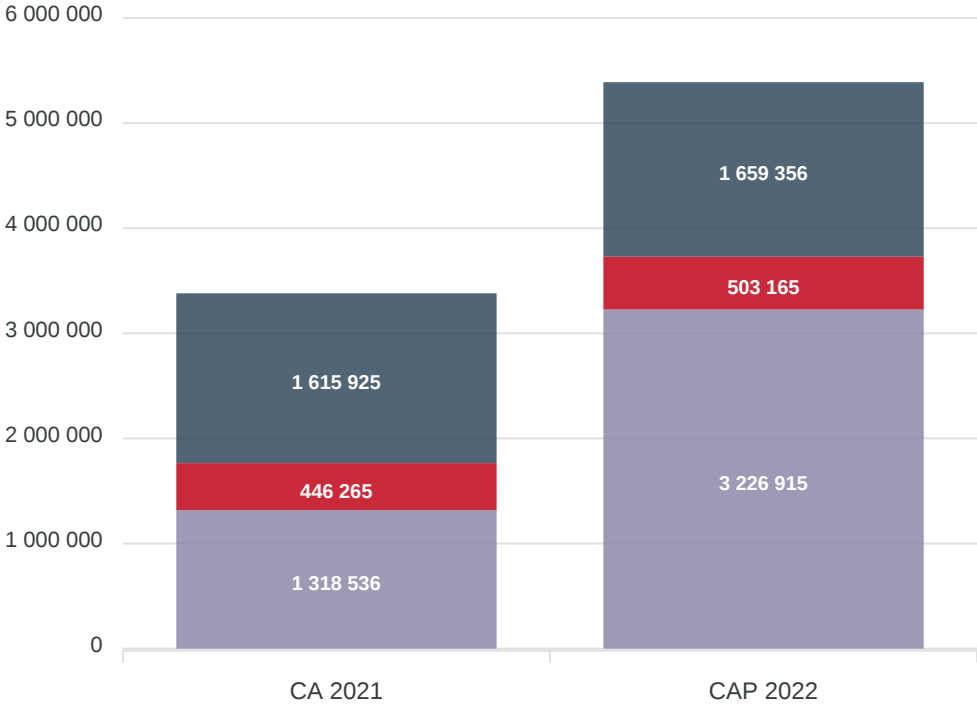
3 nouvelles AP/CP pourraient être créés :

- la rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- la rénovation énergétique des autres bâtiments communaux
- le plan led sur le réseau d'éclairage public

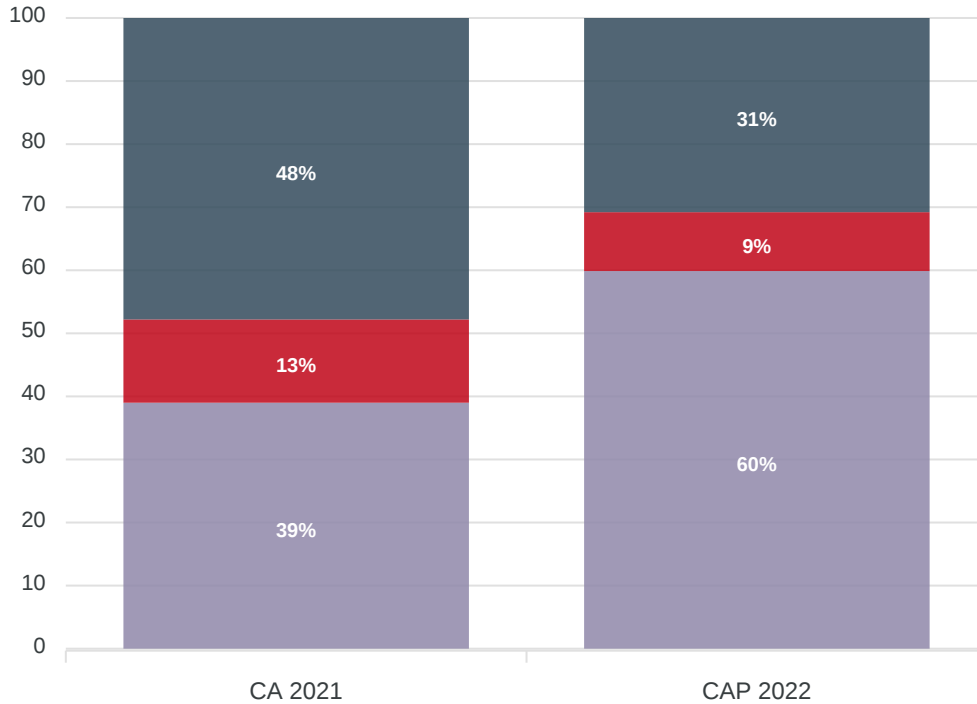


# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Dépenses réelles d'investissement en €**



**Dépenses réelles d'investissement en base 100**



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Dépenses d'équipement brut	1 318 536,0 €	3 226 915,0 €	+144,7 %
Subventions versées	446 265,0 €	503 165,0 €	+12,8 %
Remboursement d'emprunt	1 615 925,0 €	1 659 356,0 €	+2,7 %
Dépenses imprévues	0,0 €	0,0 €	-
Autres dépenses d'investissement	0,0 €	0,0 €	-

## DETTE ET DÉSENDETTEMENT

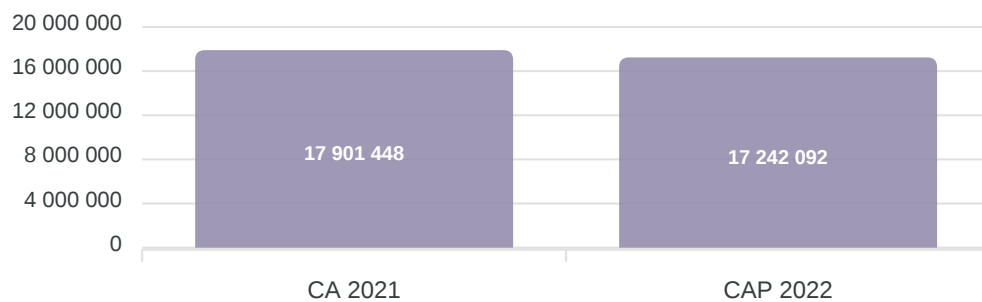
### COMMENTAIRES

En 2022, le stock de dette de la Commune s'établit à 17 242 092 €, en diminution de 660 000 € par rapport à 2021.

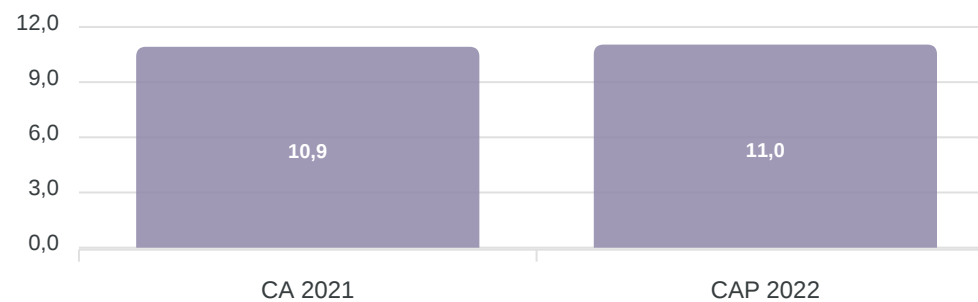
Parallèlement, la capacité de désendettement passe de 10,9 années en 2021 à 11 années en 2022, malgré la baisse de l'épargne brute.

L'encours de dette devrait être stabilisé en 2023. L'emprunt à réaliser devrait avoisiner 1,5 million d'euros. D'ores et déjà, un emprunt de 500 000 € a été souscrit et sera encaissé en septembre 2023. Ce procédé a permis d'adapter le montant d'emprunt appelé en 2022 en fonction des besoins de financements et d'éviter la tendance haussière des taux d'intérêts en fixant les conditions de financement dès 2022.

#### Endettement en €



#### Désendettement en année(s)



#### Principaux ratios

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Taux d'amortissement	+9,0 %	+9,6 %	+6,6 %
Taux d'endettement	+75,7 %	+69,5 %	-8,2 %

#### Opérations sur dette

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Emprunts de refinancement	0,0 €	0,0 €	-
Emprunts à réaménager	0,0 €	0,0 €	-

## ÉPARGNE ET FINANCEMENT

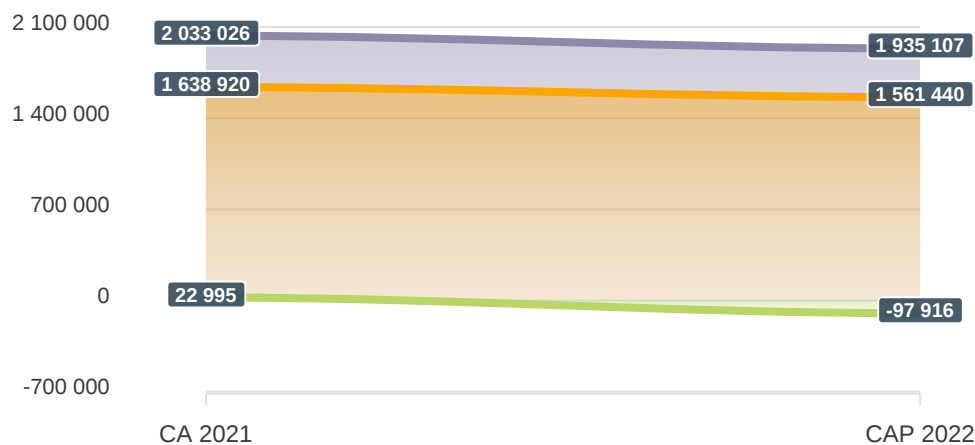
### COMMENTAIRES

Au terme de l'exercice 2022, les soldes d'épargne se dégradent sensiblement.

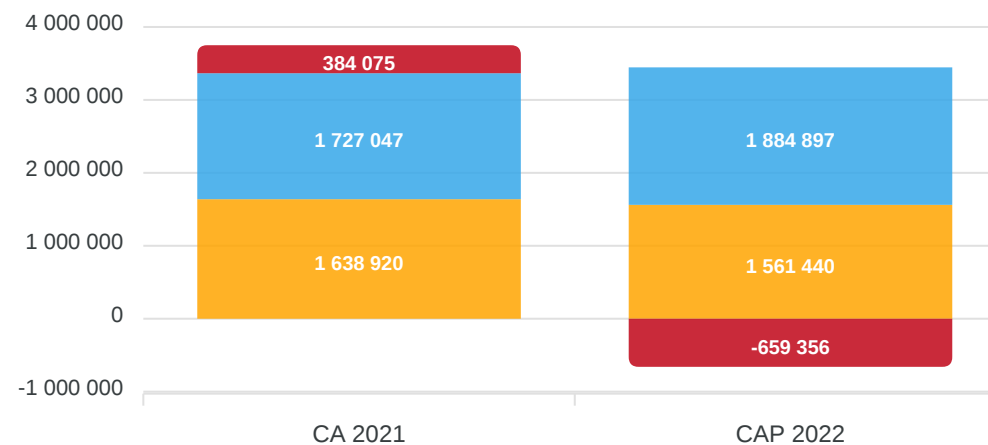
L'épargne de gestion passe sous la barre des 2 millions d'euros à 1 931 855 € (-101 000 €) ; l'épargne brute d'établit à 1 558 188 € (- 80 732 €), quand l'épargne nette passe en négatif à - 101 168 €.

La structure de financement des investissements est assez similaire en 2021 et 2022 avec une mobilisation à part quasi égales de recettes

#### Soldes d'épargne



#### Mode de financement



	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Epargne de gestion	2 033 026,0 €	1 935 107,0 €	-4,8 %
Epargne brute	1 638 920,0 €	1 561 440,0 €	-4,7 %
Epargne nette	22 995,0 €	-97 916,0 €	-525,8 %

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Epargne brute	1 638 920,0 €	1 561 440,0 €	-4,7 %
Recettes d'investissement	1 727 047,0 €	1 884 897,0 €	+9,1 %
Solde de dette	384 075,0 €	-659 356,0 €	-271,7 %

## MARCHÉ FINANCIER ET STRUCTURE DE LA DETTE

### COMMENTAIRES

100% de l'encours de dette de la Commune ainsi que des budgets annexes est souscrite en taux fixes.

Le taux d'intérêt moyen de la dette du budget principal est de 1,82% ; 1,84% pour la dette globale consolidée avec les budgets annexes, dont le capital restant du s'établit à 18 996 225 € au 1er janvier 2023.

Le stock de dette communale est classé A1 : structure en taux fixes simples et indices zone euro.

## PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS

### COMMENTAIRES

Le programme d'investissements, la traduction concrète de l'action de la Municipalité : des projets orientés vers la transition écologique et porteur d'une méthode participative et citoyenne parmi lesquels figureront :

- la finalisation de l'îlot Espiet pour 620 000 €
- le début des travaux de requalification des espaces public de Cœur de Ville (1 900 000 €)
- la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (350 000 €) et autres bâtiments communaux (565 000 €)
- un "plan leds" pour réduire la consommation électrique de l'éclairage public : 170 000 €
- la poursuite des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales urbaines : 350 000 €
- le renouvellement du parc de véhicules : 430 000 €

**ROB**

**PARKING SOUTERRAIN SURFACE MARMANDE**



## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Malgré des recettes d'activité en hausse 2022, celles-ci demeurent insuffisantes pour couvrir les charges de gestion, ce qui nécessite l'intervention du budget principal pour l'équilibrer.

L'année 2023 risque d'être contrainte pour le parking, compte tenu des perturbations qui vont être générées par les travaux de requalification des espaces publics en Cœur de Ville.

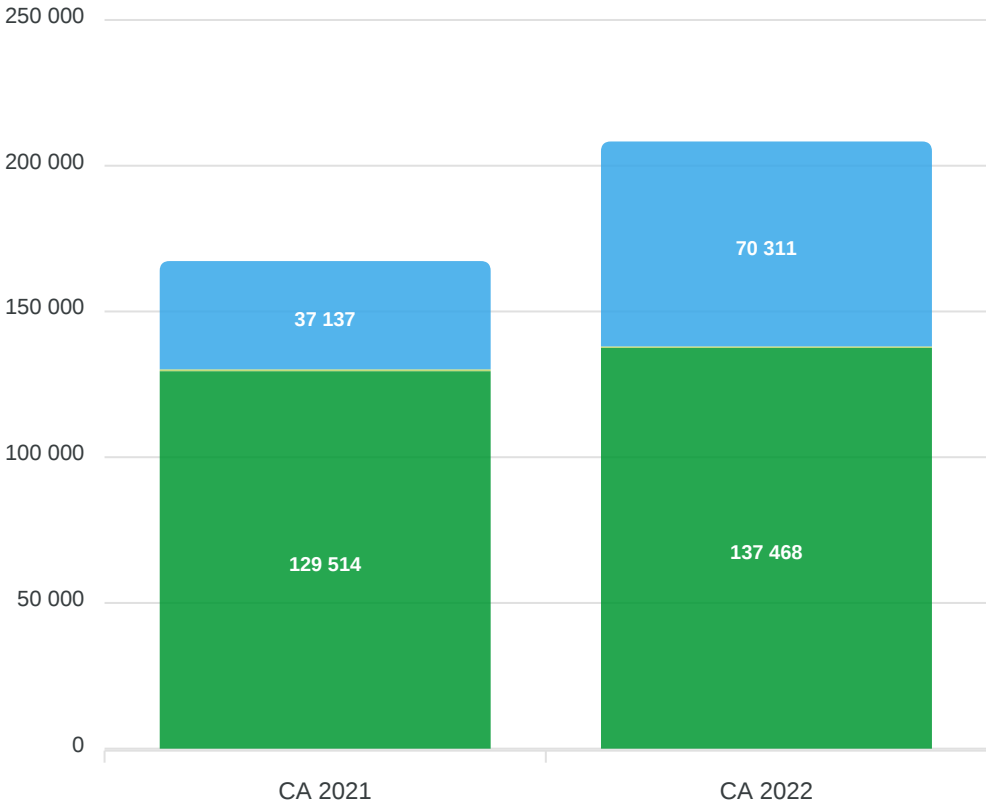
Concernant les investissements, en 2022, la quasi-totalité des dépenses ont été consacrées au remboursement de la dette, qui s'éteint progressivement. Des investissements pourraient être à programmer dans les années futures, qui pourraient être financées par l'épargne constituée sur la section.

## VUE D'ENSEMBLE en €

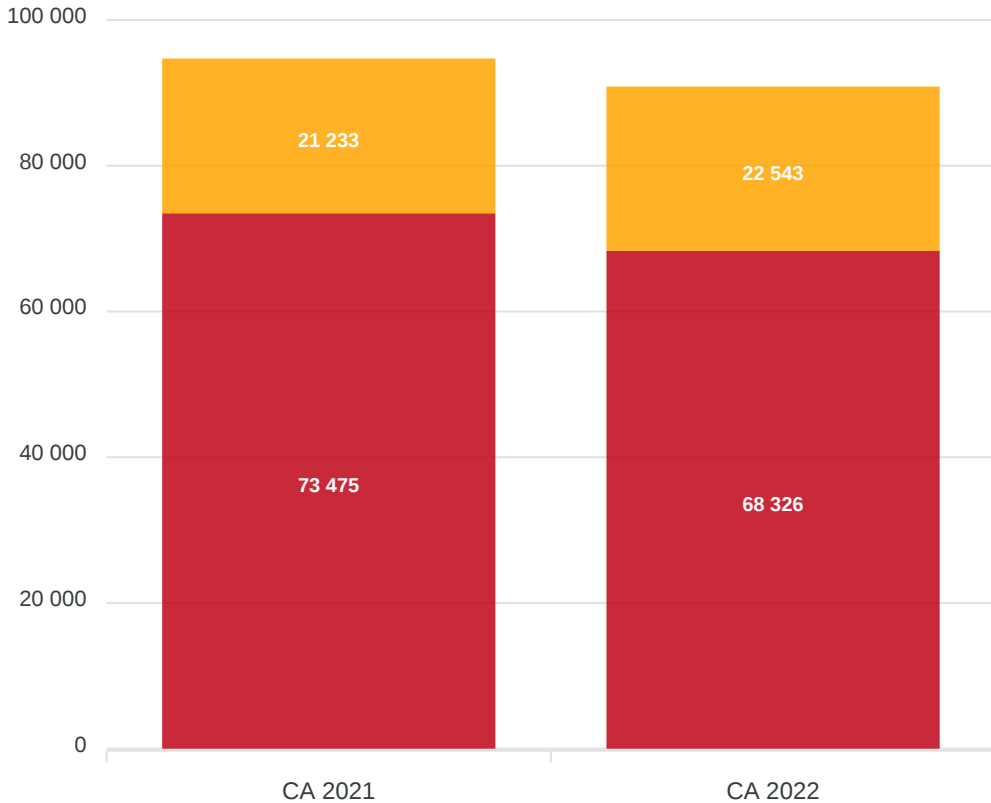
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021 (€)	CA 2022 (€)	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	129 514,0	137 468,0	+6,14 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	58 970,0	76 419,0	+29,59 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	0,0	0,0	-
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	73 475,0	68 326,0	-7,01 %
<b>DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 &amp; D68)</b>	72 216,0	67 331,0	-6,76 %
dont dépenses de personnel (D012)	37 217,0	38 928,0	+4,60 %
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	-13 246,0	9 088,0	-168,61 %
Frais financiers	1 259,0	995,0	-20,97 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	70 544,0	61 049,0	-13,46 %
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	56 039,0	69 142,0	+23,38 %
<b>CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	56 039,0	69 142,0	+23,38 %
Amortissement du capital de la dette	20 098,0	20 365,0	+1,33 %
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	35 941,0	48 777,0	+35,71 %
<b>CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	35 941,0	48 777,0	+35,71 %
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)</b>	1 135,0	2 178,0	+91,89 %
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)</b>	640,0	540,0	-15,63 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	37 137,0	70 311,0	+89,33 %
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	72 583,0	117 450,0	+61,81 %
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	83 095,0	62 730,0	-24,51 %

### GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en €



Dépenses en €



■ Recettes de fonctionnement ■ Recettes d'investissement (hors GAD\*) ■ Excédent

■ Dépenses de fonctionnement ■ Dépenses d'investissement (hors GAD\*) ■ Déficit

**Fonctionnement**

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien  
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

**Investissement**

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt  
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts





---

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

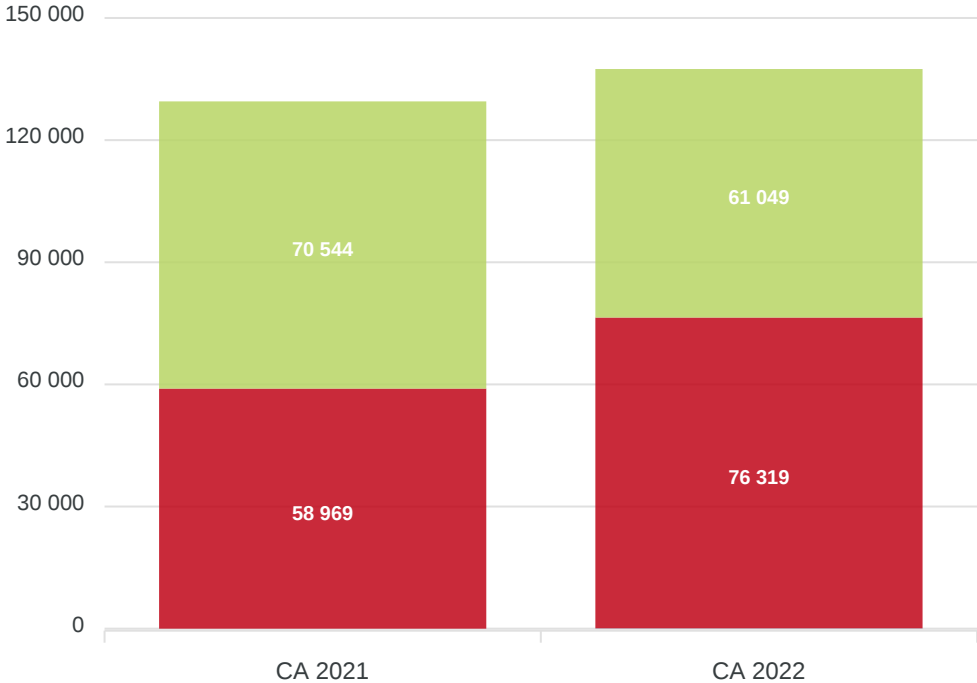
---

**COMMENTAIRES**

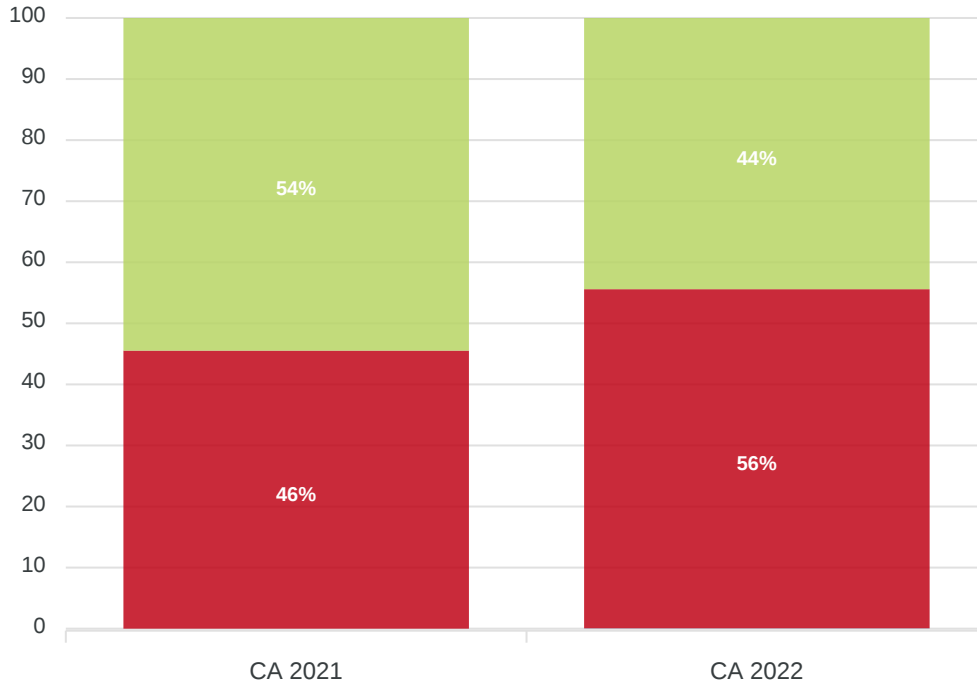
Le budget du parking souterrain tire ses recettes essentiellement des produits perçus liés à l'activité du service, à hauteur de 76 319 €, et de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, 60 000 € en 2022.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Recettes réelles de fonctionnement en €**



**Recettes réelles de fonctionnement en base 100**



- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Atténuation charges	0,0 €	100,0 €	-
Produits et services	58 969,0 €	76 319,0 €	+29,4 %
Impôts et taxes	0,0 €	0,0 €	-
Dotations et participations	0,0 €	0,0 €	-
Autres produits	1,0 €	0,0 €	-100,0 %
Produits financiers	0,0 €	0,0 €	-
Produits exceptionnels	70 544,0 €	61 049,0 €	-13,5 %
Autre recettes	0,0 €	0,0 €	-



---

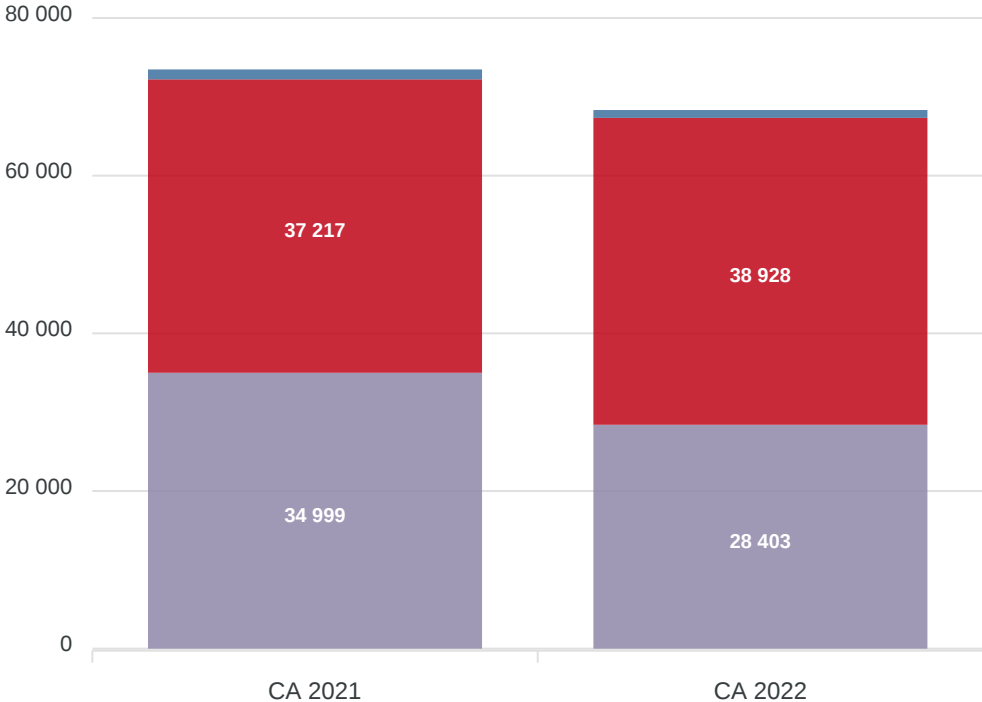
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

---

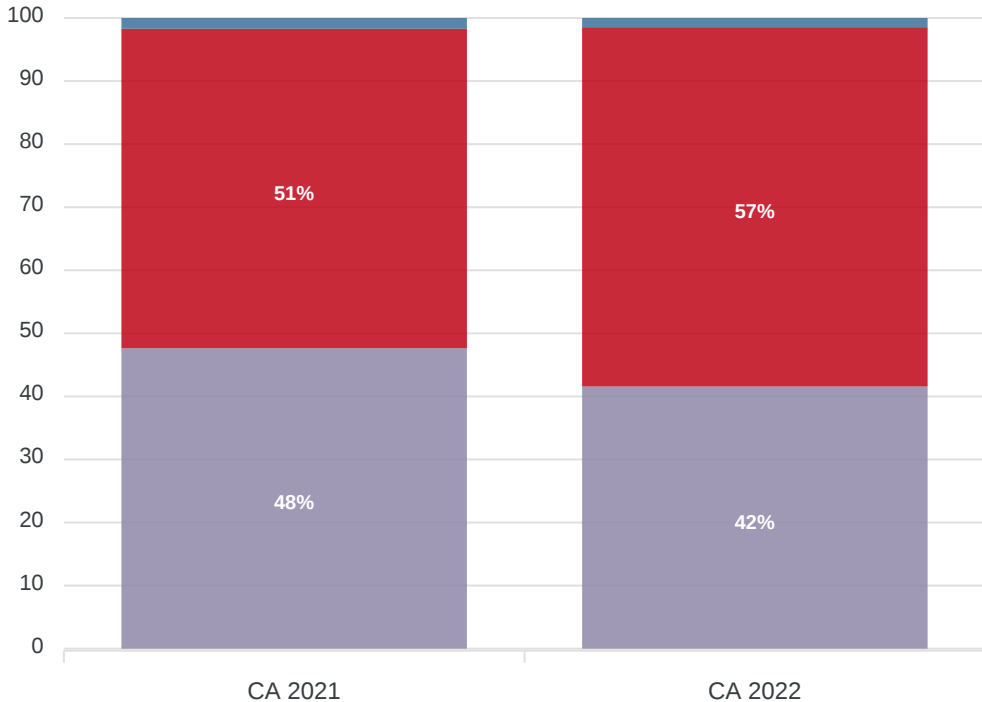
### COMMENTAIRES

Les dépenses réelles du budget du parking sont représentées par des charges à caractères général – achats de fournitures, de biens et de services – liées à l'activité du service, d'un montant de 28 402 €, ainsi que des dépenses de personnel pour 39 928 €.

**Dépenses réelles de fonctionnement en €**



**Dépenses réelles de fonctionnement en base 100**



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Charges générales	34 999,0 €	28 403,0 €	-18,8 %
Dépenses personnel	37 217,0 €	38 928,0 €	+4,6 %
Autres charges	0,0 €	0,0 €	-
Atténuation produits	0,0 €	0,0 €	-
Charges financières	1 259,0 €	995,0 €	-21,0 %
Charges exceptionnelles	0,0 €	0,0 €	-
Autres dépenses et imprévues	0,0 €	0,0 €	-



---

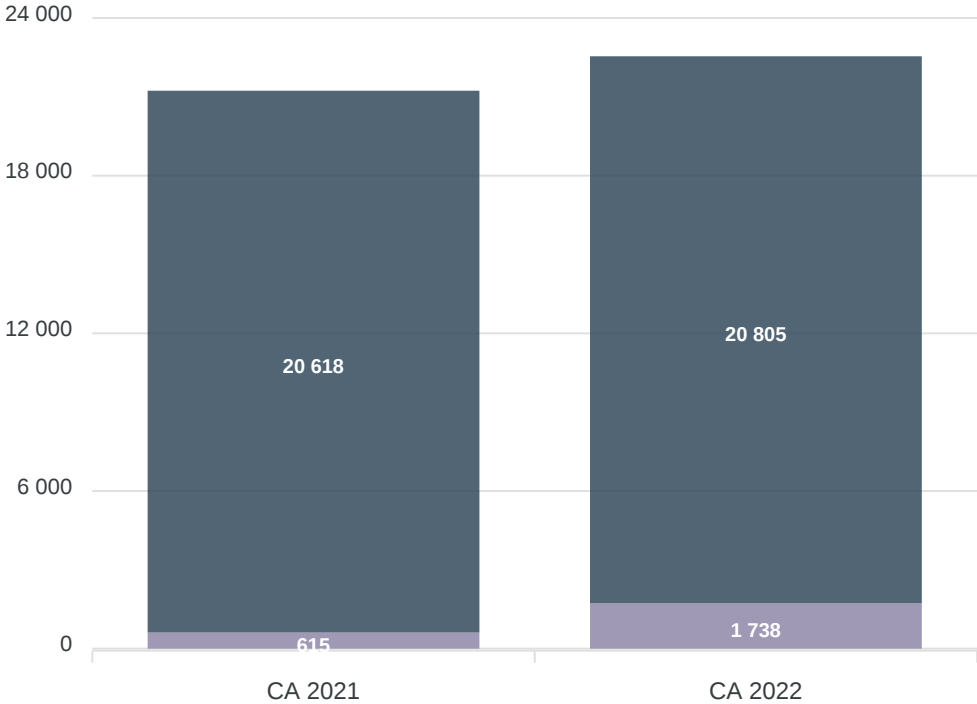
**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

---

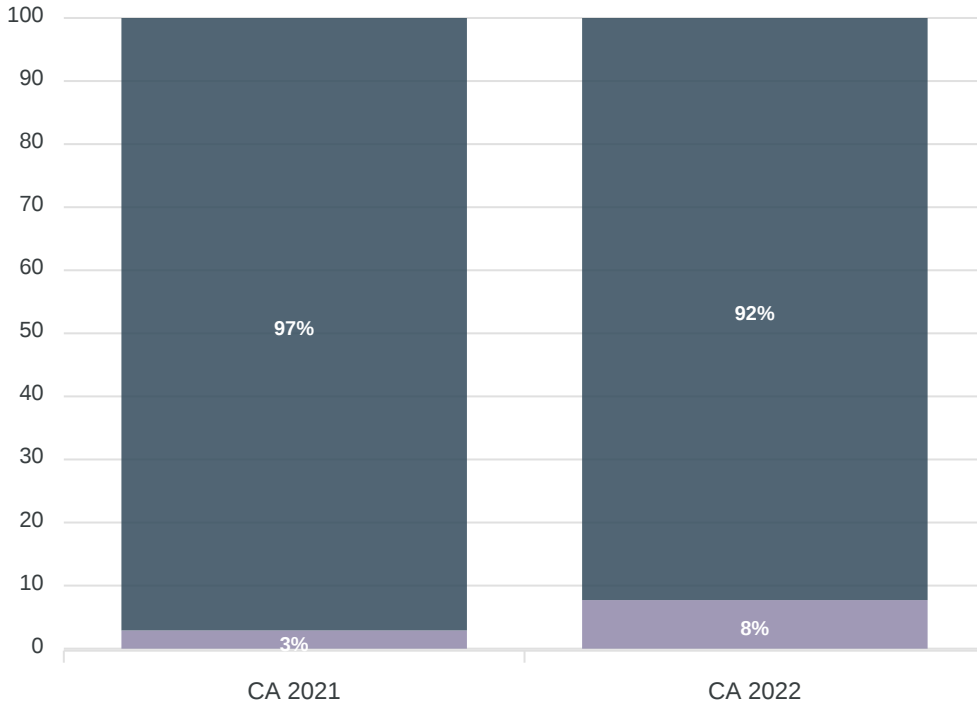
**COMMENTAIRES**

En 2022, le budget annexe du parking a réalisé pour 1 738 € de dépenses d'équipement, et a remboursé pour 20 805 € de capital de la dette.

**Dépenses réelles d'investissement en €**



**Dépenses réelles d'investissement en base 100**



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Dépenses d'équipement brut	615,0 €	1 738,0 €	+182,6 %
Subventions versées	0,0 €	0,0 €	-
Remboursement d'emprunt	20 618,0 €	20 805,0 €	+0,9 %
Dépenses imprévues	0,0 €	0,0 €	-
Autres dépenses d'investissement	0,0 €	0,0 €	-

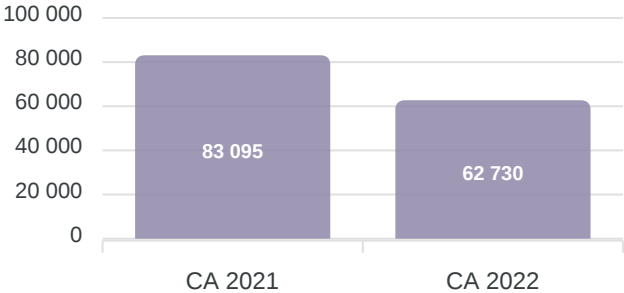


# DETTE ET DÉSENDETTEMENT

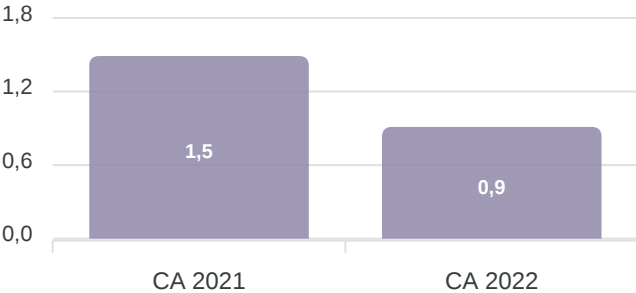
## COMMENTAIRES

L'encours de dette du budget du parking souterrain s'élève au 31 décembre 2021 à 62 730 €.

### Endettement en €



### Désendettement en année(s)



### Principaux ratios

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Taux d'amortissement	+24,2 %	+32,5 %	+34,2 %
Taux d'endettement	+64,2 %	+45,6 %	-28,9 %

### Opérations sur dette

	CA 2021	CA 2022	Évol.
Emprunts de refinancement	0,0 €	0,0 €	-
Emprunts à réaménager	0,0 €	0,0 €	-

**ROB**

**PRODUCT ENERGIE RENOUVELABLE-MARMANDE**





## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le budget du parc photovoltaïque dégage en 2022 un excédent de plus de 40 000 €, sur la seule contribution de la revente d'énergie produite localement.

Le remboursement du capital de la dette est couvert par les dotations aux amortissements, elle est donc autofinancée.

Le budget dégage un excédent global de clôture annuel croissant, permettant d'alimenter une épargne qui pourrait être mise à contribution pour des investissements ou reprise en partie sur le budget principal.

Une étude va être menée sur le 1er semestre 2023 afin de déterminer

l'opportunité et la faisabilité d'investissements relatifs à l'installation de panneaux sur de nouveaux sites municipaux. Cette centrale permettrait de consommer, totalement ou en partie, l'énergie produite par des utilisateurs locaux ; il s'agirait d'investir dans un dispositif "d'autoconsommation collective". Le coût de l'étude s'élève à 19 000 € HT.

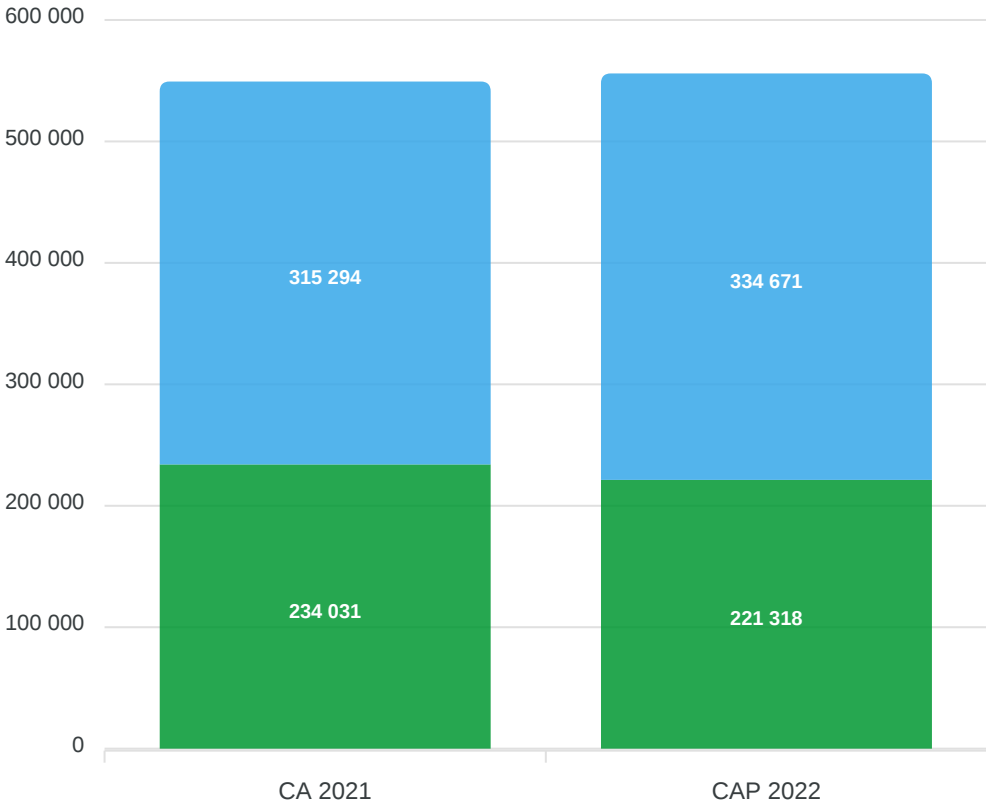
A l'issue de cette étude, qui devrait être livrée début juin, une mission de maîtrise d'œuvre pourrait être lancée sur le 2nd semestre afin de concevoir le projet, dont les travaux pourraient être réalisés sur l'exercice 2024. Les crédits nécessaires au financement de la maîtrise d'œuvre seront déterminés par l'étude et seraient inscrits lors d'une décision modificative à intervenir en cours d'année.

## VUE D'ENSEMBLE en €

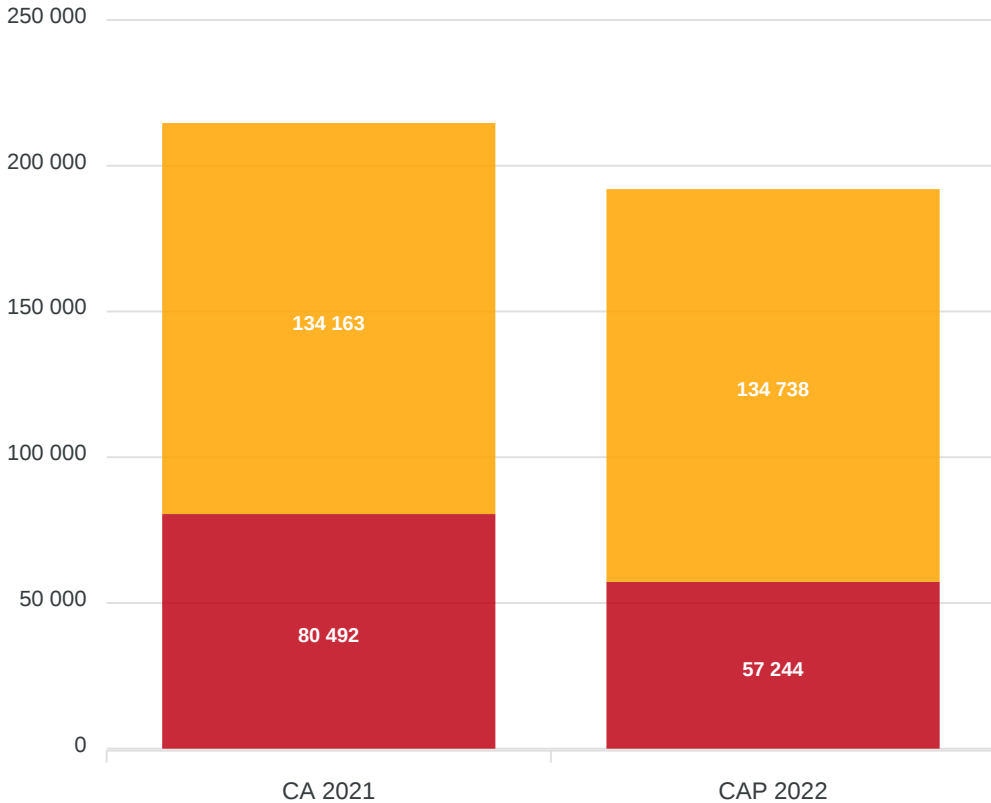
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021 (€)	CAP 2022 (€)	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	234 031,0	221 318,0	-5,43 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	234 031,0	221 318,0	-5,43 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	0,0	0,0	-
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	80 492,0	57 244,0	-28,88 %
<b>DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 &amp; D68)</b>	48 004,0	35 449,0	-26,15 %
dont dépenses de personnel (D012)	0,0	0,0	-
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	186 027,0	185 869,0	-0,08 %
Frais financiers	32 488,0	21 795,0	-32,91 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	0,0	0,0	-
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	153 539,0	164 074,0	+6,86 %
<b>CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	153 539,0	164 074,0	+6,86 %
Amortissement du capital de la dette	134 163,0	134 738,0	+0,43 %
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	19 376,0	29 336,0	+51,40 %
<b>CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	19 376,0	29 336,0	+51,40 %
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)</b>	0,0	0,0	-
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)</b>	0,0	0,0	-
<b>EMPRUNTS NOUVEAUX</b>	0,0	0,0	-
<b>SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ</b>	315 294,0	334 671,0	+6,15 %
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	334 670,0	364 007,0	+8,77 %
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	1 085 848,0	941 943,0	-13,25 %

### GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en €



Dépenses en €



■ Recettes de fonctionnement ■ Recettes d'investissement (hors GAD\*) ■ Excédent

■ Dépenses de fonctionnement ■ Dépenses d'investissement (hors GAD\*) ■ Déficit

**Fonctionnement**

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien  
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

**Investissement**

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt  
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts



---

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

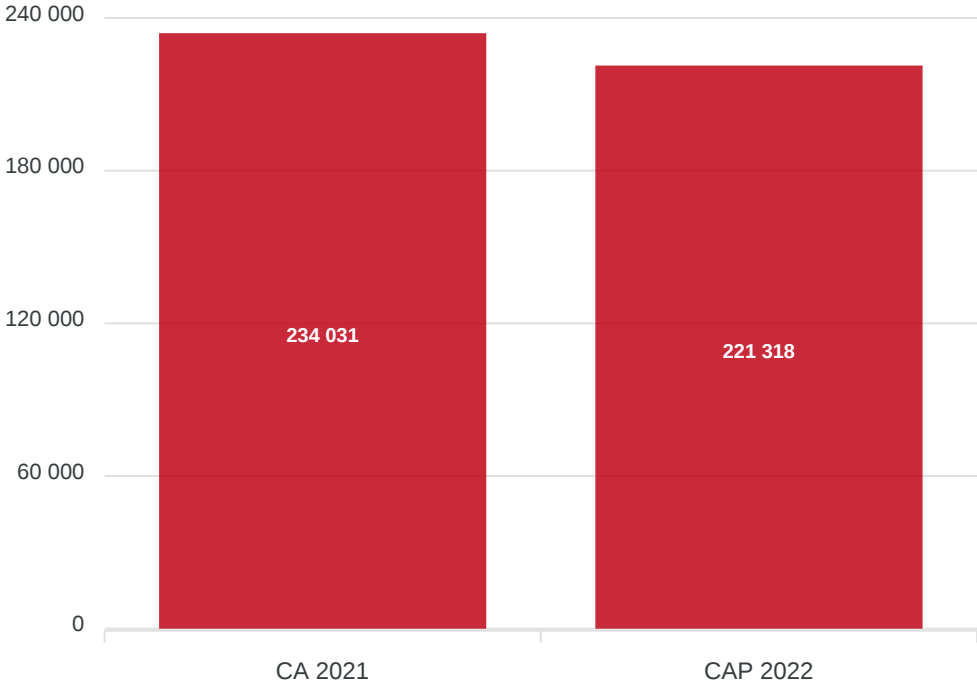
---

**COMMENTAIRES**

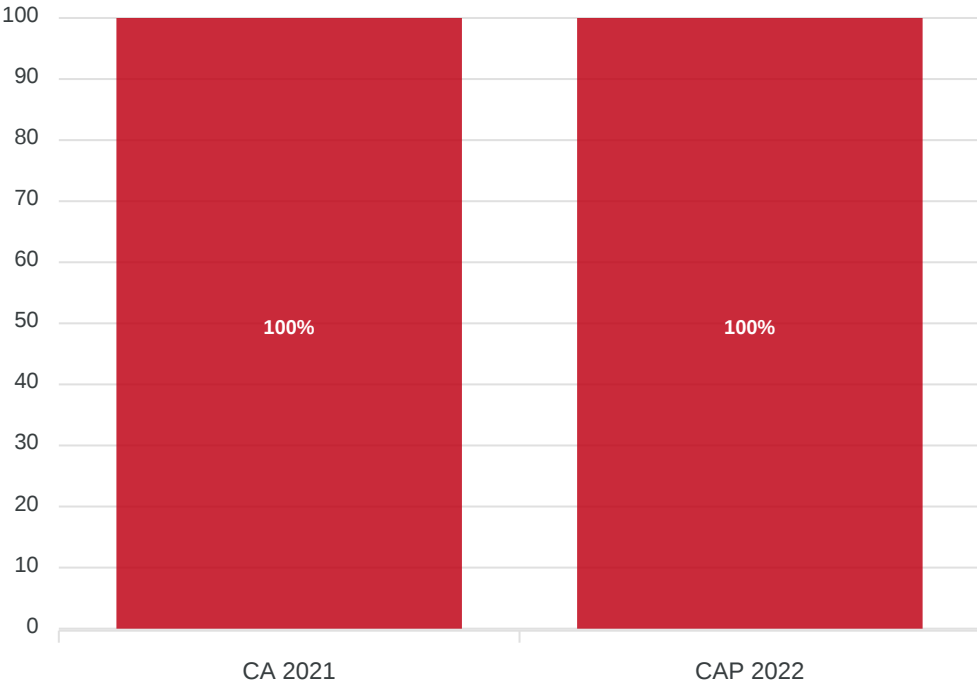
100% des recettes réelles de fonctionnement du budget sont constituées par la revente d'électricité produite par le parc photovoltaïque. La recette s'élève en 2022 à 221 317 €, en diminution de 5,4%.



**Recettes réelles de fonctionnement en €**

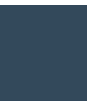


**Recettes réelles de fonctionnement en base 100**



- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Atténuation charges	0,0 €	0,0 €	-
Produits et services	234 031,0 €	221 318,0 €	-5,4 %
Impôts et taxes	0,0 €	0,0 €	-
Dotations et participations	0,0 €	0,0 €	-
Autres produits	0,0 €	0,0 €	-
Produits financiers	0,0 €	0,0 €	-
Produits exceptionnels	0,0 €	0,0 €	-
Autre recettes	0,0 €	0,0 €	-



---

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

---

### COMMENTAIRES

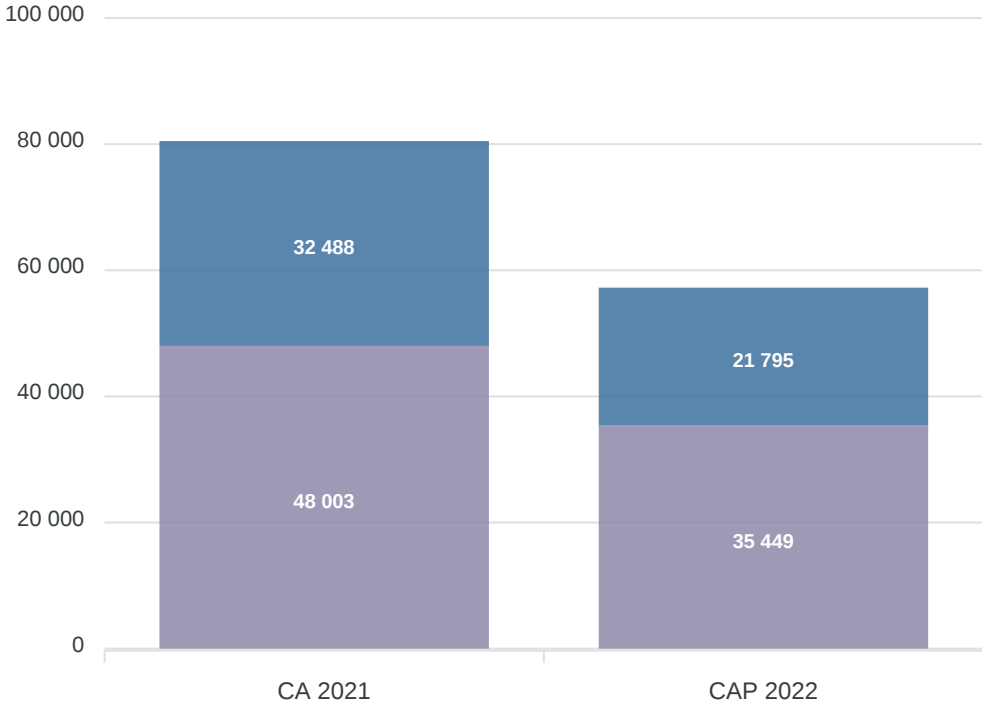
---

Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre des charges générales (fournitures, biens et services) liés à l'activité de production (60%) et les intérêts des emprunts souscrits pour le financement des investissements (40%). Le volume et la proportion des charges financières sont en diminution, elles devraient poursuivre leur décroissance en 2023 (19 291 €).

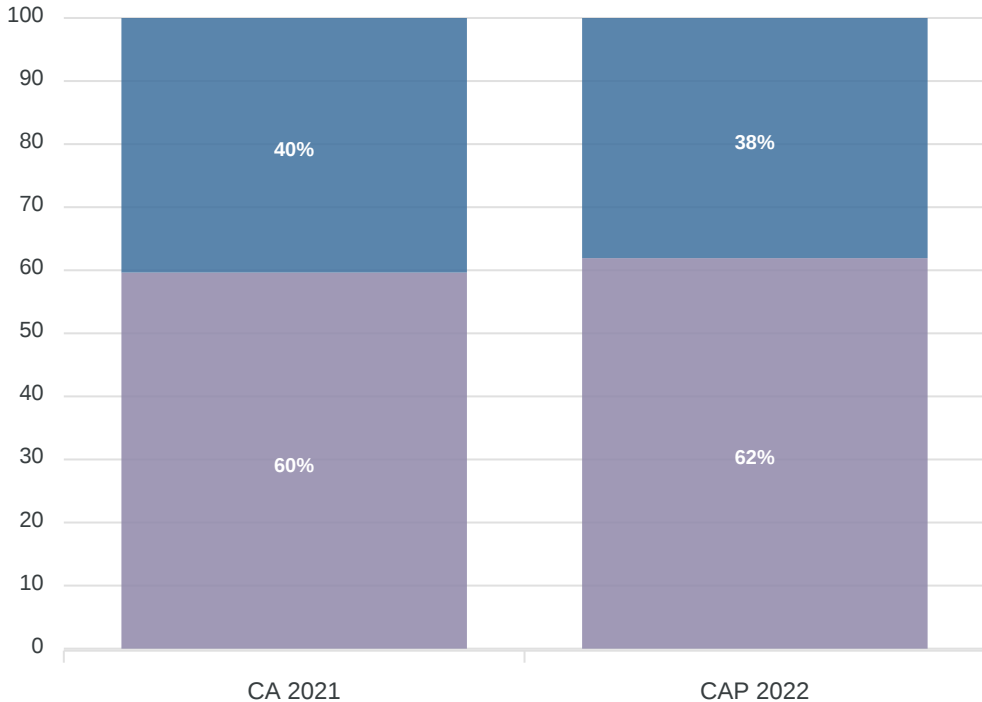
Pour un enregistrement exhaustif et plus sincère des dépenses nécessaires à cette activité de production d'énergie, des charges de personnel seront comptabilisées en dépenses de fonctionnement dès l'exercice 2023, évaluées à 40% du salaire annuel de l'agent en charge du suivi et du développement des installations photovoltaïques.



**Dépenses réelles de fonctionnement en €**



**Dépenses réelles de fonctionnement en base 100**



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Charges générales	48 003,0 €	35 449,0 €	-26,2 %
Dépenses personnel	0,0 €	0,0 €	-
Autres charges	1,0 €	0,0 €	-100,0 %
Atténuation produits	0,0 €	0,0 €	-
Charges financières	32 488,0 €	21 795,0 €	-32,9 %
Charges exceptionnelles	0,0 €	0,0 €	-
Autres dépenses et imprévues	0,0 €	0,0 €	-



---

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

---

### COMMENTAIRES

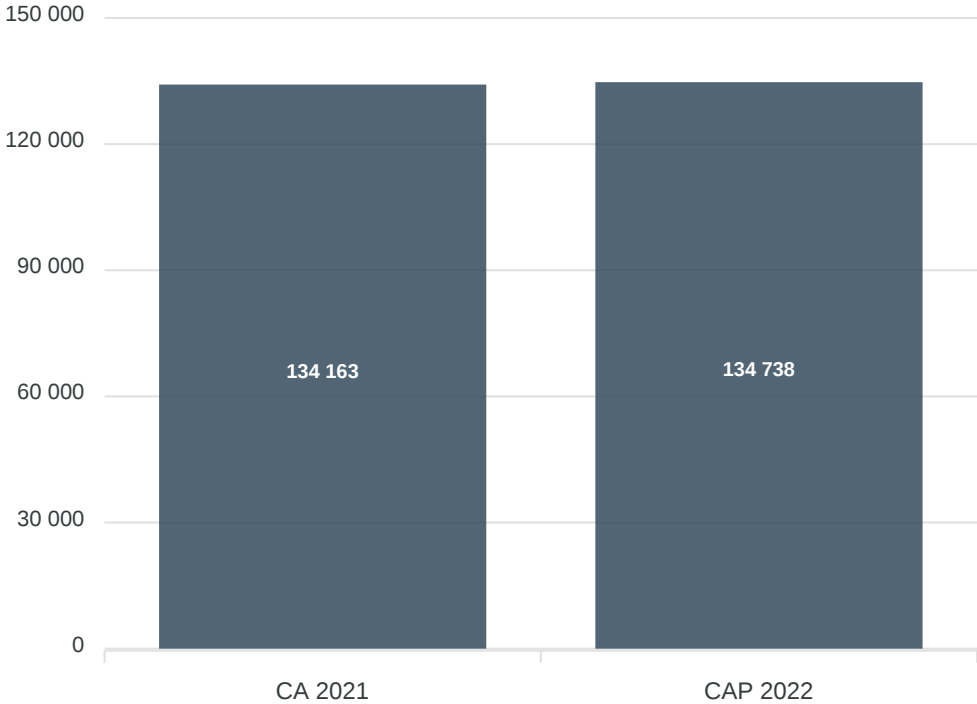
---

Les dépenses d'investissement sont intégralement constituées par le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 134 738 € en 2022.

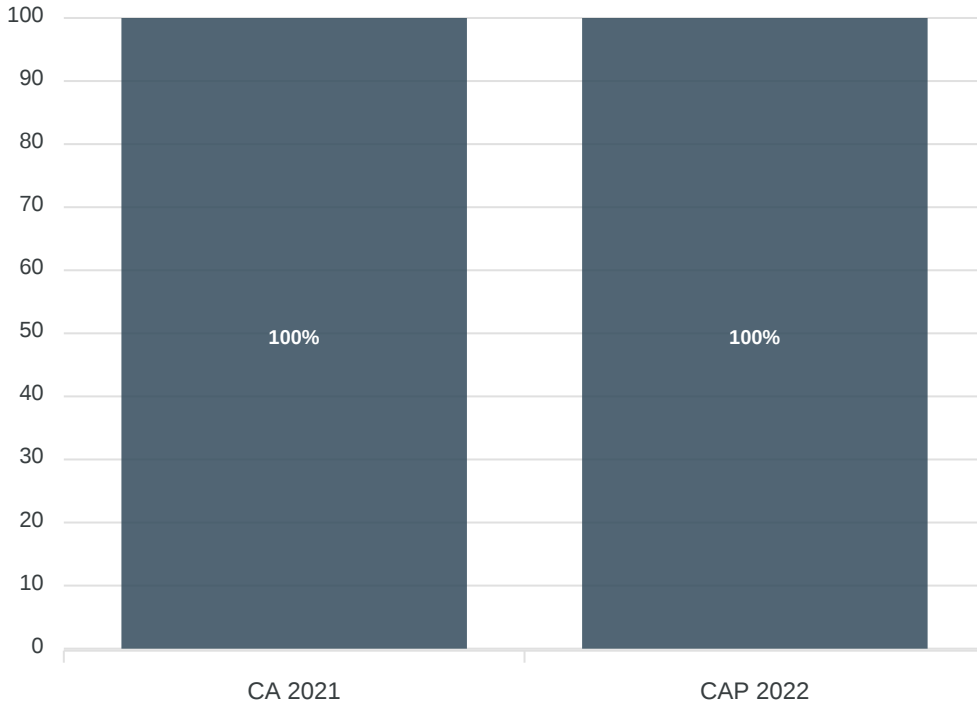
En 2023, le remboursement devrait s'élever à 135 327 €.



**Dépenses réelles d'investissement en €**



**Dépenses réelles d'investissement en base 100**



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Dépenses d'équipement brut	0,0 €	0,0 €	-
Subventions versées	0,0 €	0,0 €	-
Remboursement d'emprunt	134 163,0 €	134 738,0 €	+0,4 %
Dépenses imprévues	0,0 €	0,0 €	-
Autres dépenses d'investissement	0,0 €	0,0 €	-

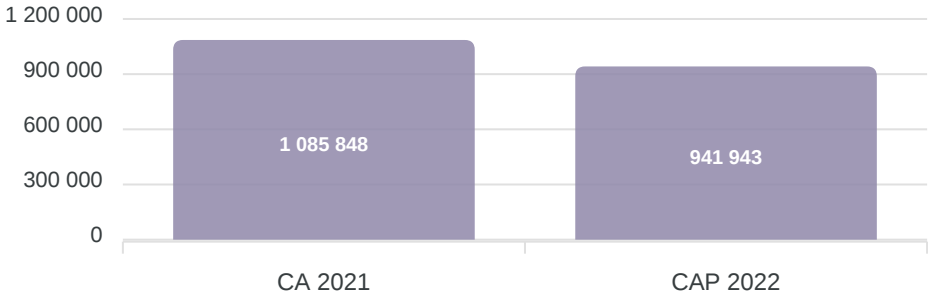


# DETTE ET DÉSENDETTEMENT

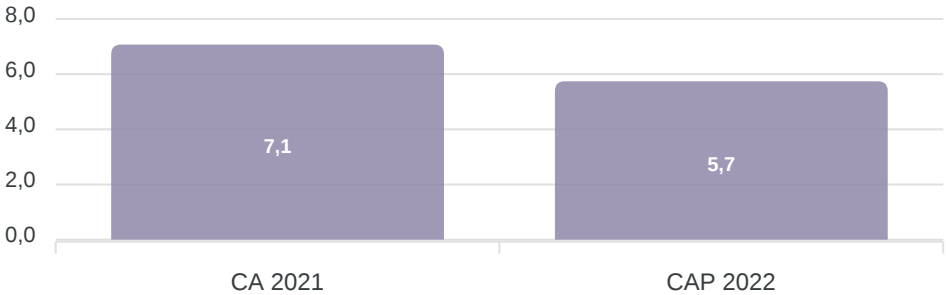
## COMMENTAIRES

L'encours de dette s'élève à 951 110 € au 1er janvier 2023, avec deux contrats en cours, souscrits à taux fixes (taux d'intérêt moyen à 2,16%).

### Endettement en €



### Désendettement en année(s)



### Principaux ratios

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Taux d'amortissement	+12,4 %	+14,3 %	+15,8 %
Taux d'endettement	+464,0 %	+425,6 %	-8,3 %

### Opérations sur dette

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Emprunts de refinancement	0,0 €	0,0 €	-
Emprunts à réaménager	0,0 €	0,0 €	-

**ROB**

**SALLE COMOEDIA MARMANDE**



---

## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

---

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le budget annexe du Comoedia fait désormais apparaître la masse salariale des agents affectés à la salle de spectacle.

budget principal au budget annexe a été réévaluée afin de couvrir ces charges supplémentaires.

Conséquence de ce nouveau procédé : la subvention versée par le

La lecture du budget annexe procure aujourd'hui une image plus fidèle de l'envergure financière de la salle de spectacles.

## VUE D'ENSEMBLE en €

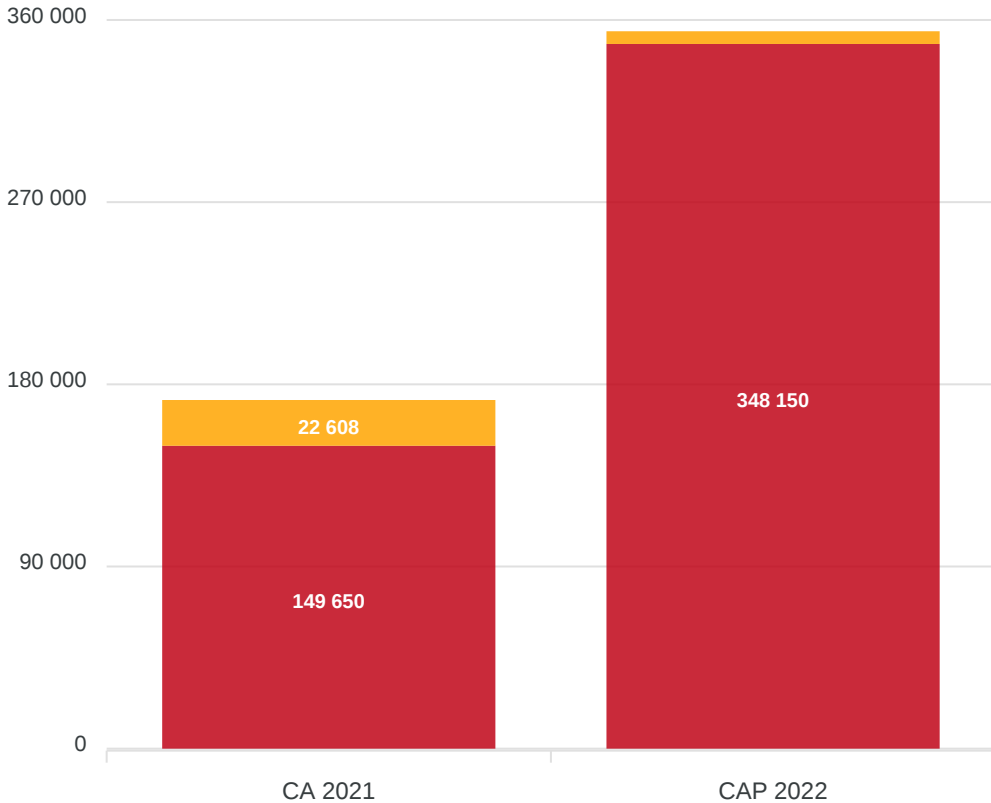
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021 (€)	CAP 2022 (€)	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	112 186,0	411 908,0	+267,17 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	112 186,0	408 408,0	+264,05 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	32 300,0	25 280,0	-21,73 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	149 650,0	348 150,0	+132,64 %
<b>DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 &amp; D68)</b>	147 979,0	347 499,0	+134,83 %
dont dépenses de personnel (D012)	0,0	168 111,0	-
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	-35 793,0	60 909,0	-270,17 %
Frais financiers	0,0	0,0	-
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-1 671,0	2 849,0	-270,50 %
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	-37 464,0	63 758,0	-270,18 %
<b>CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	-37 464,0	63 758,0	-270,18 %
Amortissement du capital de la dette	0,0	0,0	-
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	-37 464,0	63 758,0	-270,18 %
<b>CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	-37 464,0	63 758,0	-270,18 %
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)</b>	22 608,0	6 285,0	-72,20 %
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)</b>	0,0	0,0	-
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	141 880,0	81 808,0	-42,34 %
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	81 808,0	139 281,0	+70,25 %
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	0,0	0,0	-

## GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en €



Dépenses en €



Recettes de fonctionnement Recettes d'investissement (hors GAD\*) Excédent

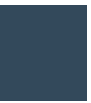
Dépenses de fonctionnement Dépenses d'investissement (hors GAD\*) Déficit

### Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien  
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

### Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt  
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts



---

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

---

### COMMENTAIRES

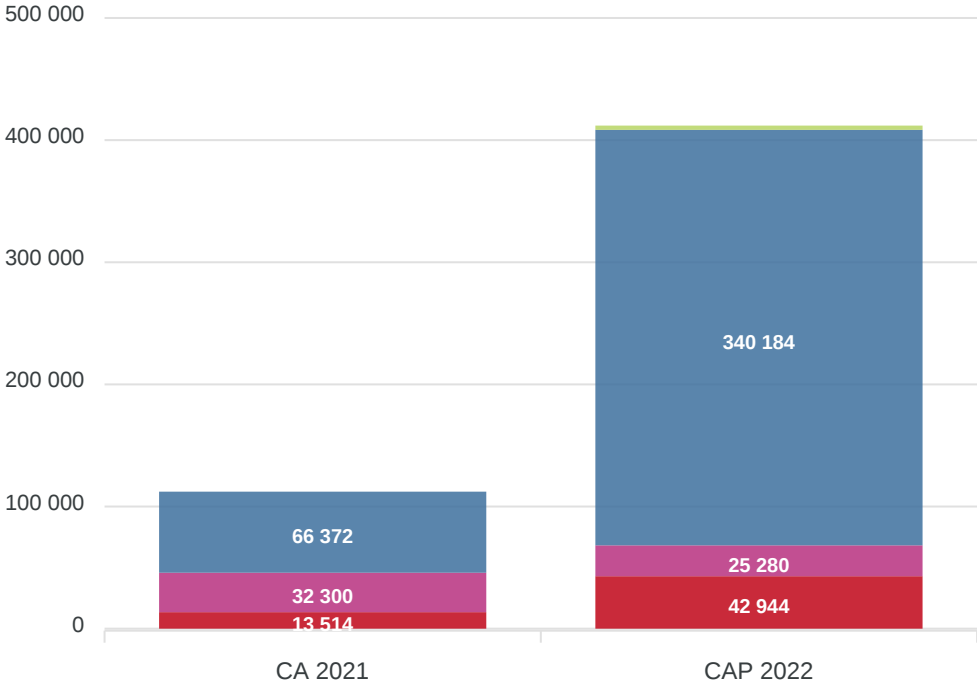
---

Les recettes réelles de fonctionnement du budget du Comoedia sont de trois ordres :

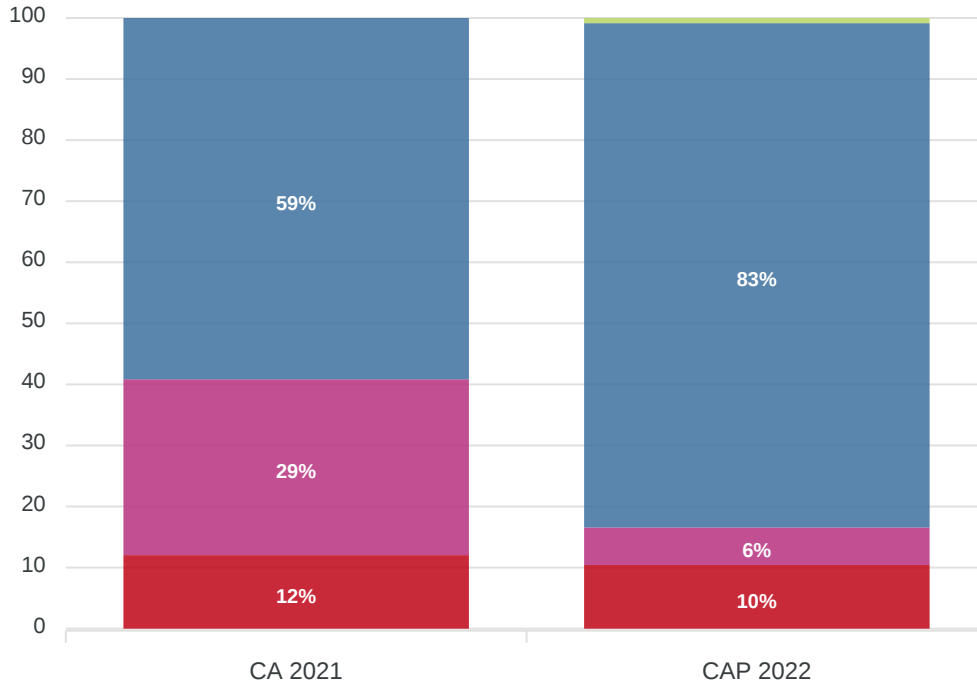
- Les produits des services : redevances perçues sur la billetterie, les prestations fournies, pour 42 943 € en 2022, en forte progression par rapport à 2021, suite à la reprise de l'activité post-covid ;
- Des subventions d'organismes partenaires : Etat, Région, Département, Communes, s'élevant à 25 280 € en 2022 ;
- La subvention d'équilibre versée par le budget principal (323 000 €).

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Recettes réelles de fonctionnement en €**



**Recettes réelles de fonctionnement en base 100**



- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Atténuation charges	0,0 €	0,0 €	-
Produits et services	13 514,0 €	42 944,0 €	+217,8 %
Impôts et taxes	0,0 €	0,0 €	-
Dotations et participations	32 300,0 €	25 280,0 €	-21,7 %
Autres produits	66 372,0 €	340 184,0 €	+412,5 %
Produits financiers	0,0 €	0,0 €	-
Produits exceptionnels	0,0 €	3 500,0 €	-
Autre recettes	0,0 €	0,0 €	-





---

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

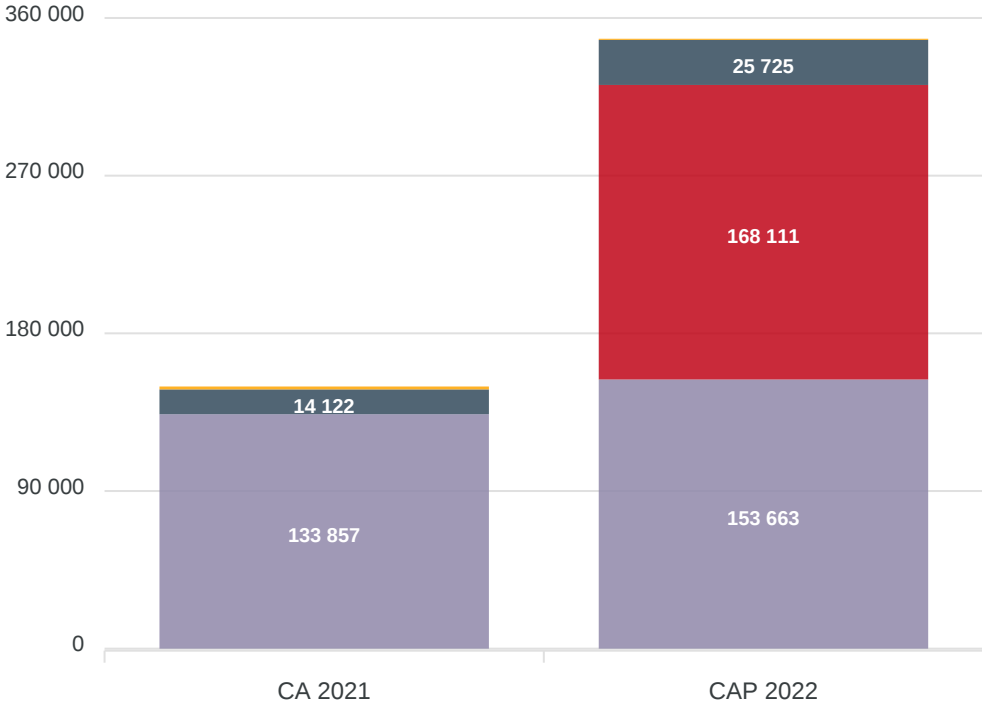
---

### COMMENTAIRES

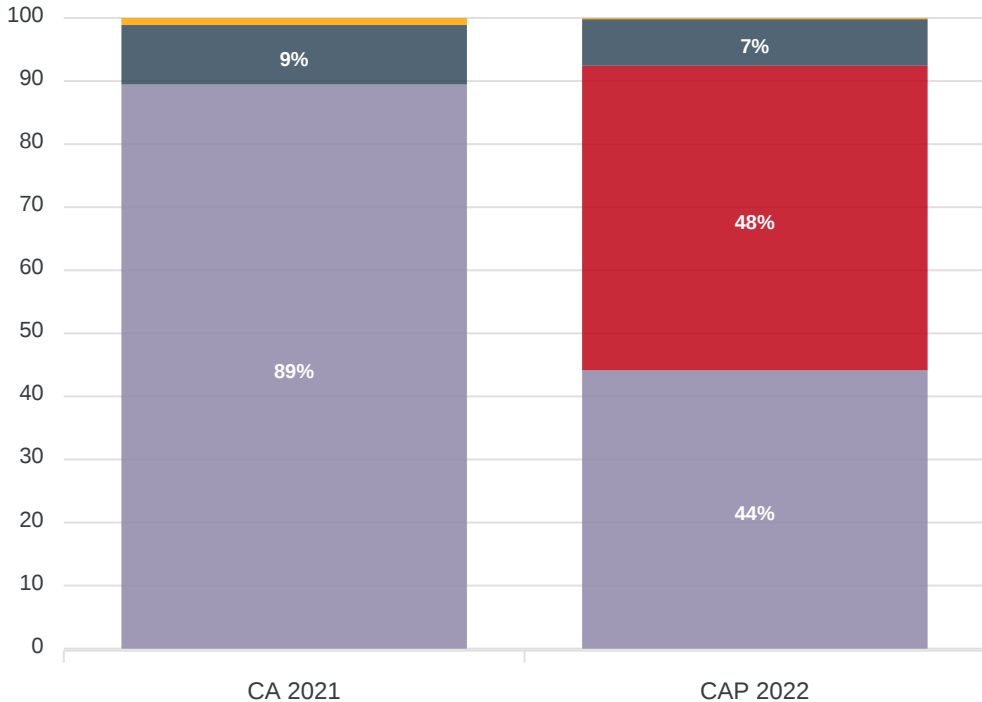
A compter de l'exercice 2022, en plus des charges générales (achats de fournitures, biens et services liés l'activité de la salle ; 153 662 €), les dépenses réelles de fonctionnement font apparaître la masse salariale du personnel affecté à la salle de spectacles, à hauteur de 168 111 €.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

— Dépenses réelles de fonctionnement en €



— Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Charges générales	133 857,0 €	153 663,0 €	+14,8 %
Dépenses personnel	0,0 €	168 111,0 €	-
Autres charges	14 122,0 €	25 725,0 €	+82,2 %
Atténuation produits	0,0 €	0,0 €	-
Charges financières	0,0 €	0,0 €	-
Charges exceptionnelles	1 671,0 €	651,0 €	-61,0 %
Autres dépenses et imprévues	0,0 €	0,0 €	-

**ROB**

**CESame MARMANDE**



---

## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

---

En 2022, le projet CESAmé est entrée dans une phase opérationnelle d'aménagements du site. avec d'importants travaux de démolition réalisés.

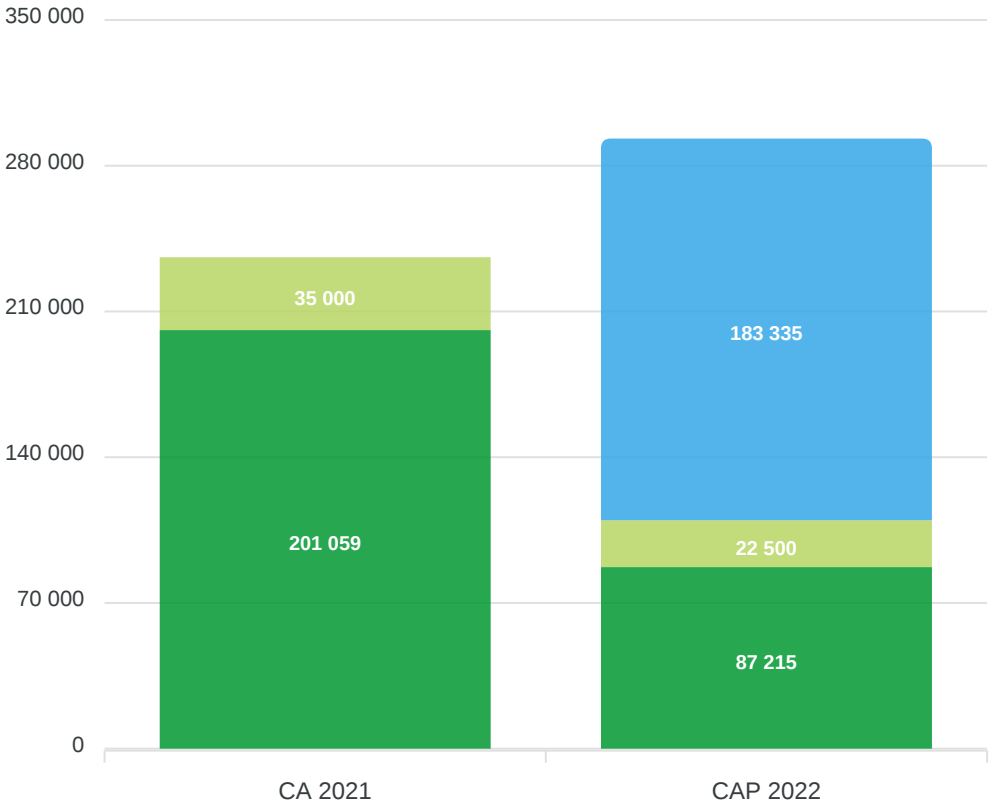
Les démolitions se poursuivront en 2023 et seront suivies de travaux d'importants mouvements en section d'investissement. L'impact budgétaire de l'avancement du projet en 2023 se traduira par

## VUE D'ENSEMBLE en €

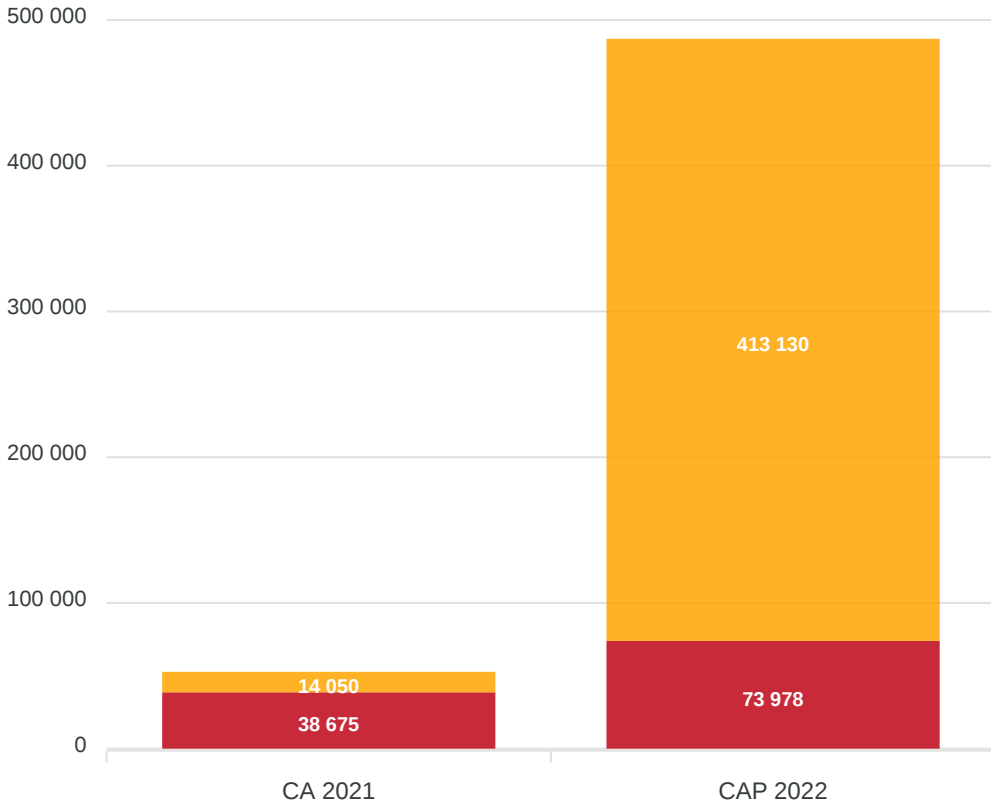
EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021 (€)	CAP 2022 (€)	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	201 059,0	87 215,0	-56,62 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	201 059,0	87 215,0	-56,62 %
dont fiscalité directe locale (R731)	0,0	0,0	-
dont dotations & participations (R74)	0,0	0,0	-
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	38 675,0	73 978,0	+91,28 %
<b>DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 &amp; D68)</b>	38 675,0	73 978,0	+91,28 %
dont dépenses de personnel (D012)	0,0	0,0	-
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	162 384,0	13 237,0	-91,85 %
Frais financiers	0,0	0,0	-
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	0,0	0,0	-
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	162 384,0	13 237,0	-91,85 %
<b>CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	162 384,0	13 237,0	-91,85 %
Amortissement du capital de la dette	0,0	0,0	-
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	162 384,0	13 237,0	-91,85 %
<b>CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	162 384,0	13 237,0	-91,85 %
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)</b>	14 050,0	413 130,0	+2 840,43 %
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)</b>	35 000,0	22 500,0	-35,71 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	0,0	183 335,0	-
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	183 334,0	-194 058,0	-205,85 %
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	0,0	0,0	-

## GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en €



Dépenses en €



Recettes de fonctionnement Recettes d'investissement (hors GAD\*) Excédent

Dépenses de fonctionnement Dépenses d'investissement (hors GAD\*) Déficit

### Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien  
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

### Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt  
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts



---

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

---

### COMMENTAIRES

---

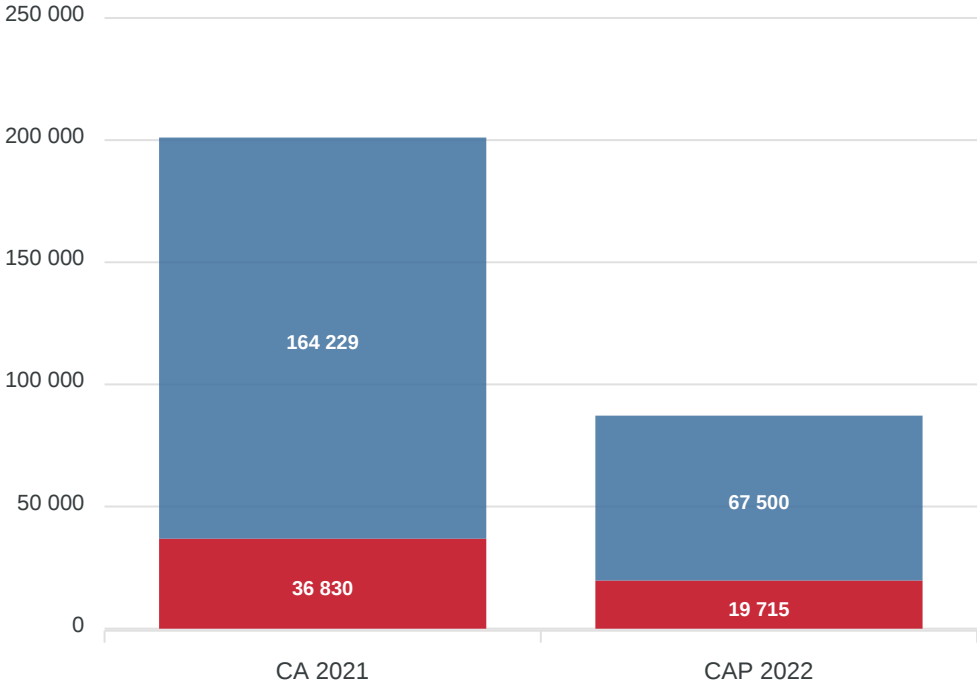
L'activité de cette section devrait rester modeste en 2023, autour de 80 000 €, comme en 2022 (87 215 %).

A ce jour, le budget tire ses ressources du produit des services (19 715 €), des loyers perçus (7 500 €) et d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

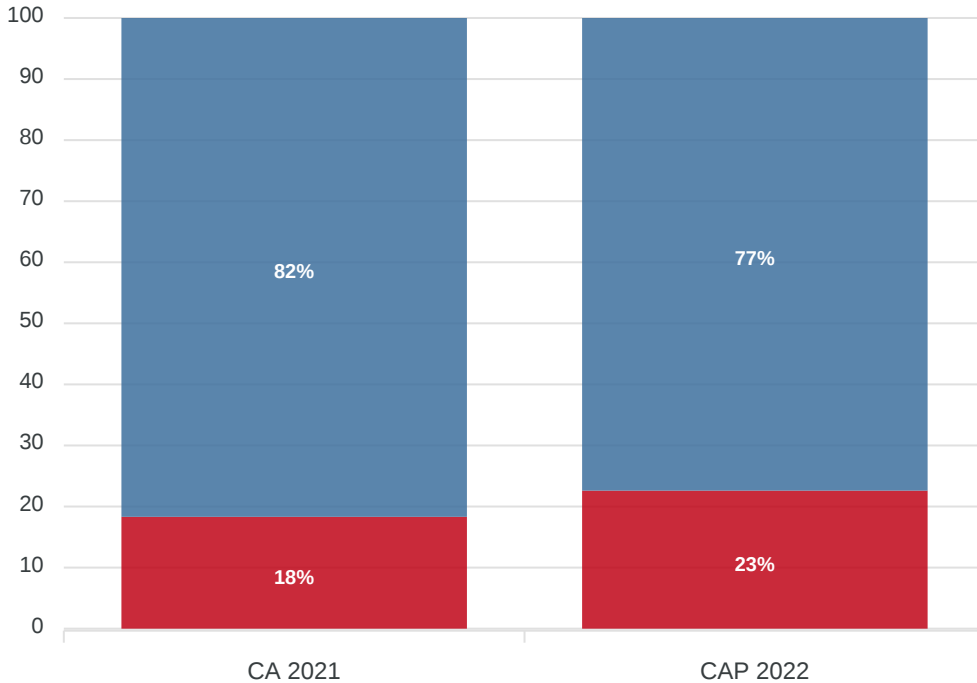
A compter de l'exercice 2023, une subvention sera perçue dans le cadre du recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA), à hauteur de 20% de la rémunération versée à cet agent.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**Recettes réelles de fonctionnement en €**



**Recettes réelles de fonctionnement en base 100**



- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Atténuation charges	0,0 €	0,0 €	-
Produits et services	36 830,0 €	19 715,0 €	-46,5 %
Impôts et taxes	0,0 €	0,0 €	-
Dotations et participations	0,0 €	0,0 €	-
Autres produits	164 229,0 €	67 500,0 €	-58,9 %
Produits financiers	0,0 €	0,0 €	-
Produits exceptionnels	0,0 €	0,0 €	-
Autre recettes	0,0 €	0,0 €	-





---

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

---

### COMMENTAIRES

---

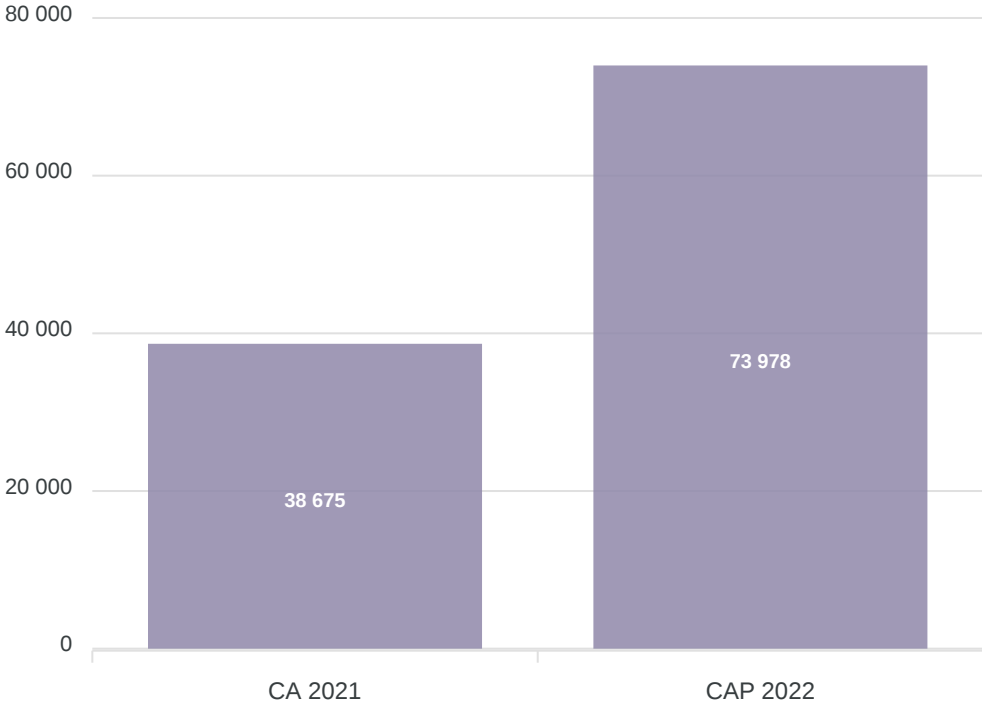
Les dépenses réelles de fonctionnement du budget CESAme sont liées à l'activité du site : essentiellement des consommations de fluides (40 000 €) et des taxes foncières (32 000 €).

Le transfert, du budget principal vers le budget annexe, des facturations des compteurs de fluides a été progressif, ce qui a conduit à une augmentation sensible des consommations enregistrées sur la période sur CESAme.

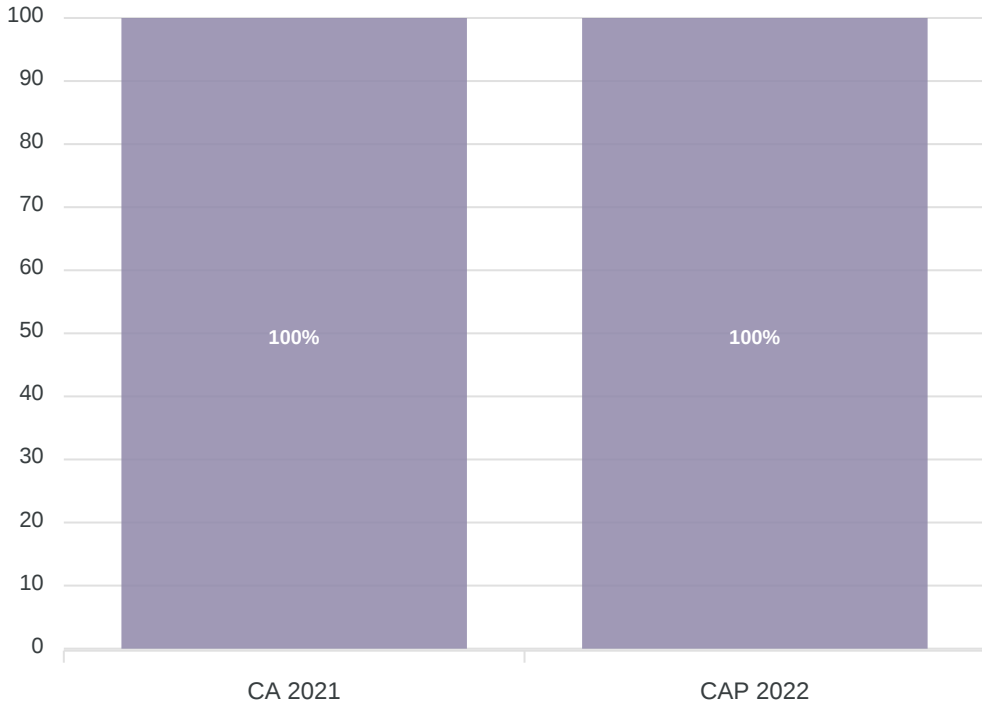
Un Volontaire Territorial en Administration sera recruté en 2023 afin de préparer et d'accompagner l'ouverture du site. Cet emploi donnera lieu à une prévision en dépenses de personnel au budget primitif 2023.



**Dépenses réelles de fonctionnement en €**

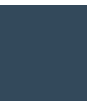


**Dépenses réelles de fonctionnement en base 100**



- Charges générales
- Dépenses personnel
- Autres charges
- Atténuation produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Autres dépenses et imprévues

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Charges générales	38 675,0 €	73 978,0 €	+91,3 %
Dépenses personnel	0,0 €	0,0 €	-
Autres charges	0,0 €	0,0 €	-
Atténuation produits	0,0 €	0,0 €	-
Charges financières	0,0 €	0,0 €	-
Charges exceptionnelles	0,0 €	0,0 €	-
Autres dépenses et imprévues	0,0 €	0,0 €	-



---

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

---

### COMMENTAIRES

---

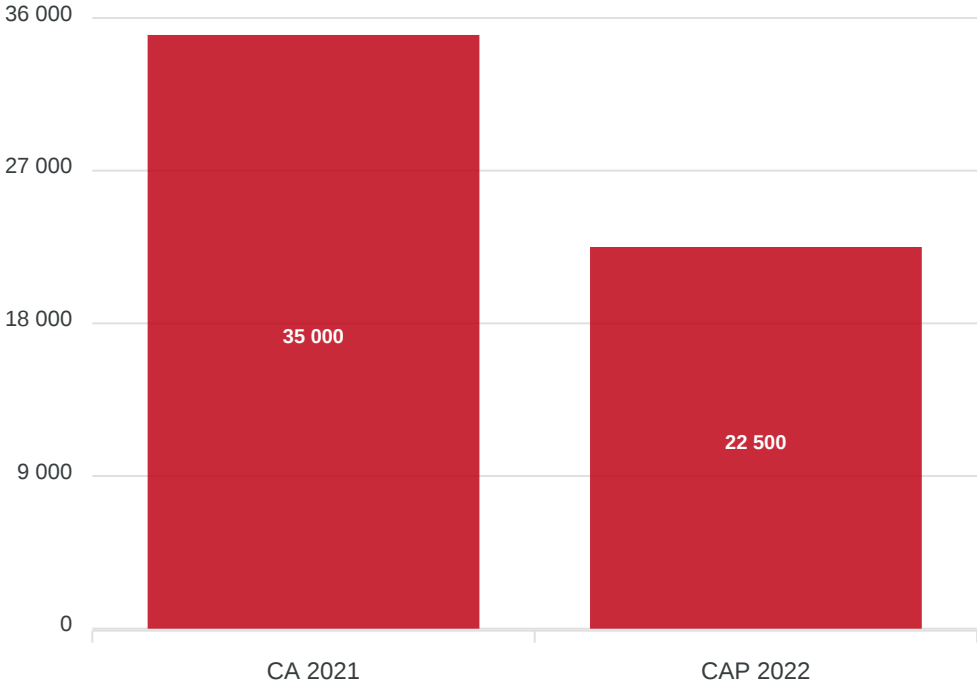
Les recettes réelles d'investissements sont issues des subventions reçues.

En 2022, 22 500 € ont été recouverts au vu des travaux réalisés. 1 200 000 € de subventions ont été notifiées et vont faire l'objet d'un report en recettes d'investissement sur 2023 pour le financement des futurs travaux.

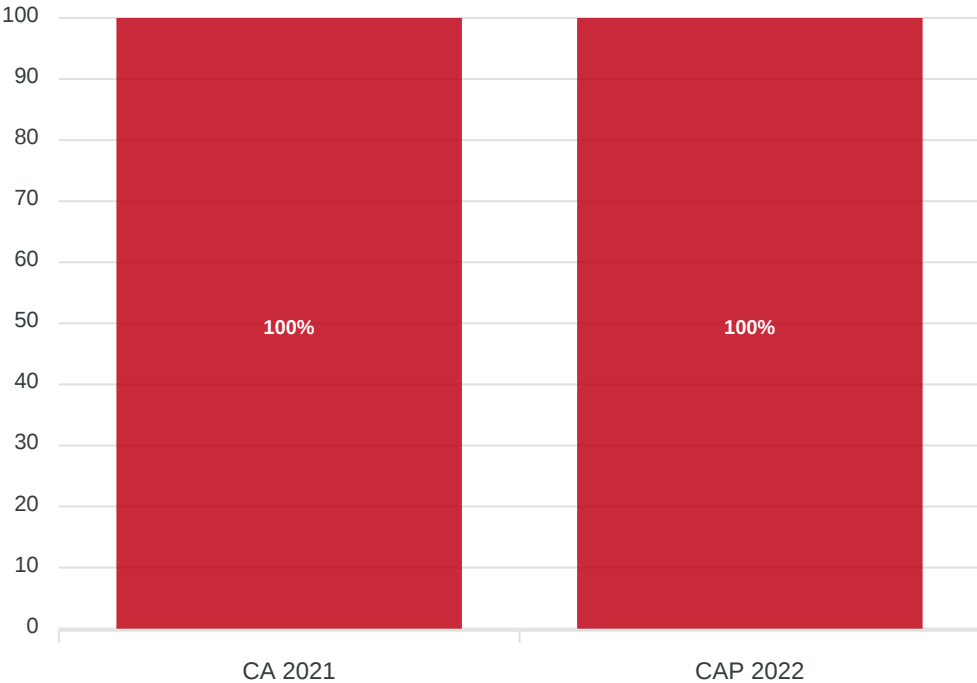
La Commune pourrait intervenir en 2023 pour la réalisation de ces travaux par le versement d'une subvention d'investissement.  
En fonction de la nécessité, un emprunt pourra être souscrit pour assurer une part du financement.



**Recettes réelles d'investissement en €**

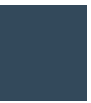


**Recettes réelles d'investissement en base 100**



- FCTVA
- Autres Immo financières
- Subventions recues
- Emprunt
- Produits de cessions
- Autres recettes

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
FCTVA	0,0 €	0,0 €	-
Subventions recues	35 000,0 €	22 500,0 €	-35,7 %
Produits de cessions	0,0 €	0,0 €	-
Autres Immo financières	0,0 €	0,0 €	-
Emprunt	0,0 €	0,0 €	-
Autres recettes	0,0 €	0,0 €	-



---

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

---

### COMMENTAIRES

---

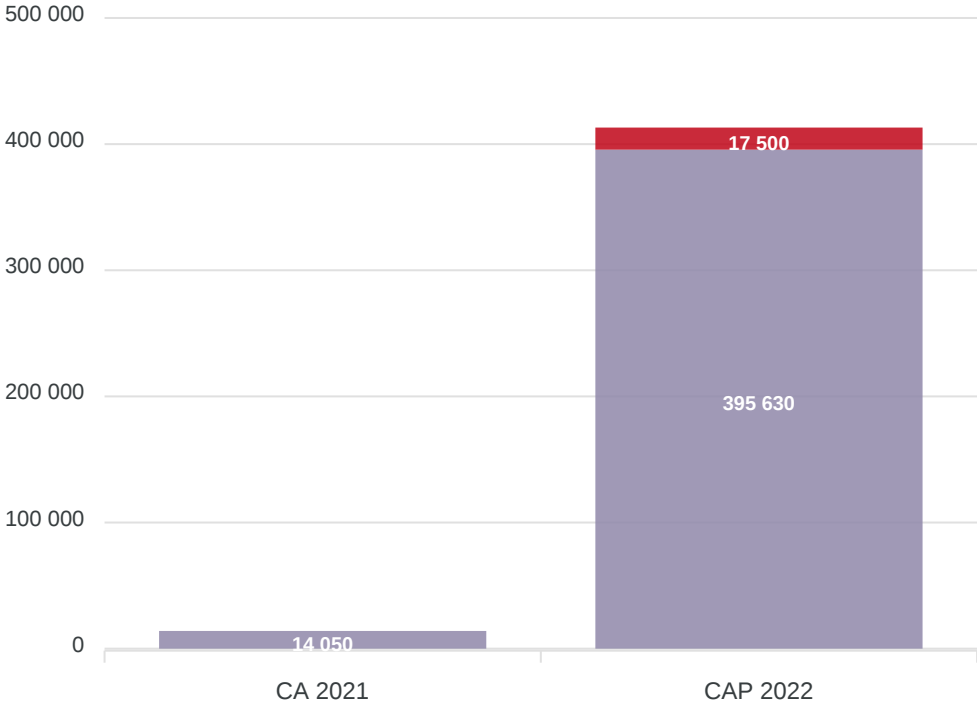
395 600 € ont été réalisées en dépenses investissement sur le budget CESAme en 2022 : il s'agit de frais d'études pour 55 000 € et de travaux pour 302 500 €.

Les travaux sont réalisés par la SEM 47 pour le compte de la Commune.

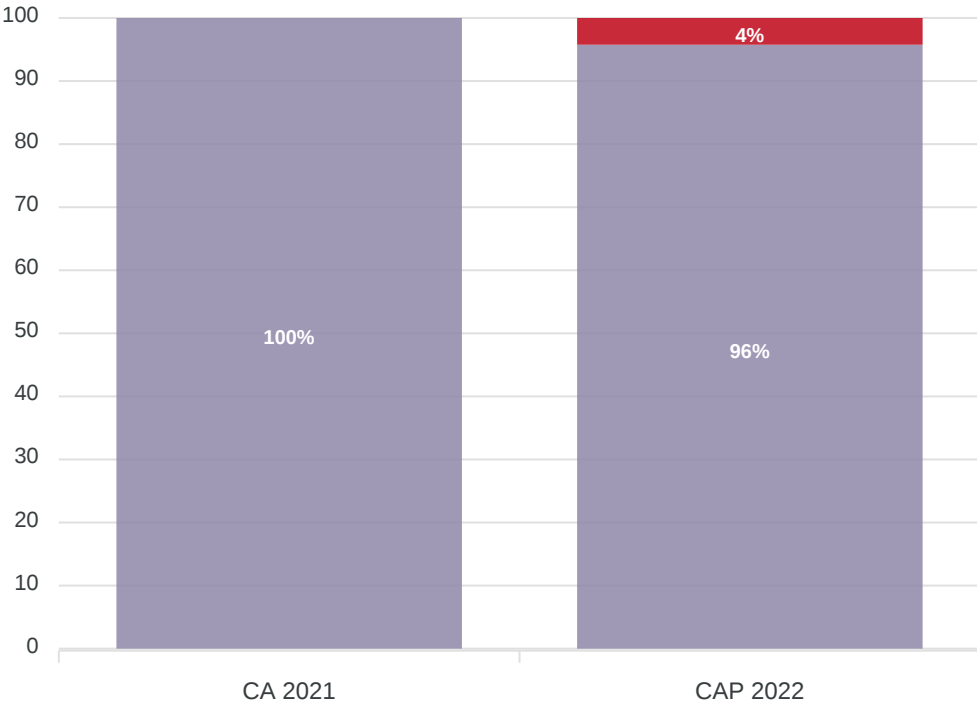
Les travaux vont se poursuivre en 2023 et générer d'importants mouvements sur la section d'investissement.



**Dépenses réelles d'investissement en €**



**Dépenses réelles d'investissement en base 100**



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	CA 2021	CAP 2022	Évol.
Dépenses d'équipement brut	14 050,0 €	395 630,0 €	+2 715,9 %
Subventions versées	0,0 €	17 500,0 €	-
Remboursement d'emprunt	0,0 €	0,0 €	-
Dépenses imprévues	0,0 €	0,0 €	-
Autres dépenses d'investissement	0,0 €	0,0 €	-